

L A C L E F  
D U C A B I N E T  
D E S P R I N C E S  
D E L' E U R O P E ,

O u , R e c u ë i l H i s t o r i q u e & P o l i t i q u e s u r  
l e s M a t i e r e s d u t e m s ; c o n t e n a n t a u s s i  
q u e l q u e s n o u v e l l e s d e L i t t e r a t u r e :

A O Û T 1739.



A L U X E M B O U R G ,

C h e z A N D R É C H E V A L I E R , I m p r i m e u r  
d e S a M a j e s t é I m p e r i a l e & C a t h o l i -  
q u e , & M a r c h a n d L i b r a i r e .

---

M. D C C. XXXIX.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale  
& Catholique, & Approbation du  
Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC.

**O**N a grand soin de faire paroître ce *Journal* régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets ( francs de port ) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce *Journal*, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs *Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires*; entr'autres, *Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux*: *Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres*, par le Pere *Niceron, Barnabite*, à present 40. vol.: *Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht*, 24. volumes en 42. parties, & continuë; *Bibliothèque Italique*, ou *Histoire Littéraire de l'Italie*, 18. vol. & *Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans*, 8. Tomes, en 15. vol. sans compter deux *Supplémens*. Ce dernier *Journal* est extrêmement curieux; ledit Chevalier les vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la *Bibliothèque Italique & des Memoires du P. Nicéron*, un volume tous les trois mois, de même que de la *Bibliothèque raisonnée*, qui contient à present 22. Tomes en 2. parties chacun; & la *Bibliothèque Germanique* à present 45. vol.



## LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique  
sur les Matieres du tems.

Août 1739.

## ARTICLE I.

*Contenant l'extrait du Traité de Paix entre  
l'Empereur, l'Empire, & le Roi de France.*

I. **C**E n'est donc que l'Extrait du Traité qu'on nomme définitif que nous allons présenter à nos Lecteurs, parce qu'il nous a paru peu nécessaire d'en rapporter le préambule avec la forme qu'on a donnée à ses divers Articles au nombre de vingt. On passe aussi quantité de pièces dont ce Traité est composé, pour avoir déjà paru dans nos Journaux; cependant on les indique toutes. Dans le commencement de ce Traité, il est dit après le préambule de la Ratification du Roi Très-Christien " Que la Paix  
 „ ayant été heureusement rétablie par les Articles  
 „ préliminaires conclus à Vienne, le 3. Octobre  
 „ 1735. & ensuite dûment ratifiée entre l'Empereur & le Roi Très-Christien, l'un & l'autre  
 „ des Contractans n'ont eu rien de plus pressé, ni  
 „ de plus à cœur, que de faire en sorte que leurs

„ vûës & letrs soins pour affûret de toutes parts  
 „ la tranquillité publique, en ôtant toutes semences  
 „ de haine & de diffention, fussent embrassés avec  
 „ une pareille affection par tous les Princes qui  
 „ étoient impliqués dans la guerre, & que ce qu'ils  
 „ avoient agréé d'un consentement mutuel, fût au-  
 „ plutôt mis à exécution : Que la Divine Provi-  
 „ dence a été propice à des conseils & à des des-  
 „ seins si salutaires, puisqu'après avoir surmonté  
 „ toutes les difficultés, non seulement les Princes  
 „ interessés ont déclaré qu'ils étoient pleinement  
 „ contens des conditions contenûës dans les susdits  
 „ Articles préliminaires, & ont concouru de leur  
 „ part à leur exécution ; mais aussi que les Etats  
 „ de l'Empire, dûement assemblés en Diette, par  
 „ Deputés, les ont pareillement approuvés & rati-  
 „ fiés par le résultat du 18. de Mai 1736. trans-  
 „ mettant de plus à Sa Maj. Imp. toute faculté de  
 „ traiter de même & conclure, au nom de l'Em-  
 „ pite, tout ce qui pourroit paroître encore à faire  
 „ pour porter entierement à la perfection ou exé-  
 „ cution l'ouvrage de la Paix : Qu'après que les  
 „ choses ont prospéré aussi heureusement, il a paru,  
 „ qu'il ne manquoit plus, pour remplir les vœux  
 „ des Princes, que de mettre par un Traité solem-  
 „ nel de Paix, la dernière main à un ouvrage qui  
 „ avoit couté tant de travail, & pour cet effet de  
 „ rassembler en un seul corps, tout ce qui a été  
 „ arrêté jusqu'à présent, tant entre les deux Con-  
 „ tractans, que par le consentement des autres  
 „ Princes que chaque chose touchoit de plus près,  
 „ & d'y donner la forme d'un Traité de Paix qui  
 „ ne laissât rien d'indécis ; non que les deux Con-  
 „ tractans veillent, que les autres Princes n'ayent  
 „ point de part à un ouvrage dont ils souhaitent  
 „ que les fruits soient communs à tous ; mais parce  
 „ qu'il

„ qu'il a été jugé, qu'il seroit beaucoup plus  
„ facile de cette manière, d'éviter d'une part les  
„ embarras & les écueils auxquels un ouvrage aussi  
„ difficile est sujet par sa propre nature, & d'ou-  
„ vrir d'autre part le chemin à tous ceux à qui  
„ le plus solide affermissement d'une tranquillité  
„ stable & durable est véritablement à cœur; afin  
„ que venant prendre part à cet objet, il ne man-  
„ que absolument plus rien à un ouvrage aussi dé-  
„ siré: & qu'à cet effet ont été nommés &c. „ Suivent  
les noms & les titres des Ministres, & les Articles du  
Traité, dont le premier établit une Paix perpétuelle  
& universelle, une vraie amitié & une étroite union  
entre l'Empereur, l'Empire & le Roi de France,  
leurs Royaumes, Etats, Vassaux & Sujets, en con-  
venant: “ Que cette Paix, Amitié & Union seront  
„ conservées & cultivées si sincèrement, qu'aucune  
„ des deux Parties ne tentera rien, sous quelque  
„ couleur que ce soit, au préjudice ou dommage  
„ de l'autre, & ne devra ni ne pourra donner au-  
„ cune aide, ni secours, sous quelque nom que  
„ ce puisse être, à ceux qui tenteroient ou vou-  
„ droient faire dommage ou préjudice à l'autre  
„ partie; ni recevoir, protéger ou aider, de quel-  
„ que manière que ce soit, les Sujets rebelles ou  
„ refractaires; mais qu'au contraire chacune des  
„ deux Parties procurera véritablement l'utilité,  
„ l'honneur & l'avantage de l'autre; & qu'elles  
„ travailleront dans la suite, de concert & avec  
„ une égale étude & application, à calmer ce qui  
„ pourroit exciter de nouveaux mouvemens de  
„ guerre dans le monde Chrétien, & à concilier  
„ chacune de leur part ce qui paroitra pouvoir  
„ contribuer à assurer la durée de la tranquillité  
„ générale, nonobstant & sans égard à toutes pro-  
„ messes, Alliances, Traités ou Conventions quel-  
„ conques,

„ conques, faites ou à faire, qui tendroient au contraire. „ L'Article II. regarde l'oubli des hostilités & injures de part & d'autre, l'amnistie, la restitution de biens, d'honneurs & de dignités, & la liberté, sans rançon, des prisonniers, s'il y en avoit encore quelques-uns. Par l'Article III. les Traités de Westphalie, de Nimegue, de Riswick, de Bade, & de la Quadruple Alliance, sont établis pour base & pour fondement de la présente Paix. Le IV. contient les Articles préliminaires signés le 3. Octobre 1735. la Convention signée à Vienne entre l'Empereur & le Roi T. C., le 11. Avril 1736. sur l'exécution des préliminaires, & la Convention du 28. Août 1736., pour la cession & remise actuelle du Duché de Lorraine, au Roi Stanislas. En vertu de l'article 8. de cette Convention, le Roi T. C. a payé au Duc de Lorraine 4. millions 500. mille liv. monnoye de Lorraine par an, jusqu'à la prise de possession du Grand Duché de Toscane; & par l'article 9. & 10. Sa Maj. s'est engagée de faire payer régulièrement à la Duchesse Douairière de Lorraine, ou à ses Héritiers, les rentes qu'elle a dans les Etats cédés, outre le paiement annuel de 58. mille 500. livres, monnoye de Lorraine, pour les intérêts de la dot de cette Princesse, 128. mille 161. liv. pour son Douaire, 42. mille 857. liv. pour le Prince Charles, & 21. mille 428. liv. à chacune des deux Princeses, pour tenir lieu d'appanage. Le Roi T. C. s'étant chargé par l'article 8. des dettes de l'Etat, ou qui étoient hypothéquées sur la Lorraine & le Barrois, on en a joint à la fin de la Convention un état, où elles montent à la somme de 8. millions 711. mille 726. liv. de Lorraine.

Après quoi vient la suite de l'Article IV. du Traité, contenant l'approbation & la garantie de ces

des différentes Conventions. Dans le V. l'Empereur promet de ne jamais poursuivre la délimitation du Duché de Castro & du Comté de Ronciglione, Le VI. contient l'Acte d'abdication du Roi Stanislas, & 3. Actes signés à Vienne, au nom de S. M. T. C., de la Czarine, & du Roi Auguste, pour ce qui regarde les affaires de Pologne, outre l'Acte de Sa dite Maj. pour la reconnaissance du Roi Auguste, & ceux de la Czarine, & du Roi Auguste, pour la reconnaissance du Roi Stanislas. Le reste de l'article VI. confirme ce qui précède, & admet Sa Maj. Czarienne & le Roi Auguste III. en qualité de Parties principales contractantes pour ce qui regarde les affaires de Pologne. L'article VII. contient 4. Déclarations signées entre l'Empereur, le Roi d'Espagne & le Roi des Deux Sicilles, sur l'exécution des articles de la Paix; le Diplôme de l'Empereur pour la cession des Royaumes des deux Siciles & des Ports de Toscane au Roi des deux Siciles, la Déclaration signée à Compiègne, sur les Allodiaux, & les Diplomes des Rois d'Espagne & des Deux Siciles pour la cession de Parme & de Plaisance, & de la succession éventuelle de Toscane, à la Maison de Lorraine. L'article VIII. contient le Diplôme de l'Empereur pour la cession du Novarois & du Totonnois, &c. au Roi de Sardaigne; le Mandement de S. M. Imp. aux Vassaux & Sujets des Fiefs des Langhes, & l'Accession du Roi de Sardaigne aux Préliminaires. Dans l'article IX. est contenu l'Acte de cession du Duc de Lorraine, de ses Etats. Par le X. le Roi de France s'engage à la Garantie de la Pragmatique-Sanction. Les articles XI. XII. XIII. XIV. XV. XVI. XVII. XVIII. XIX. XX. regardent l'acquit des impositions & contributions; la démolition des Forts bâtis pendant la guerre, les restitutions à faire à la

la Maison de Wurtemberg ; le choix de la Ville de Fribourg pour régler les limites d'Alsace ; la liquidation des dettes de la Chambre d'Ensisheim ; la tenuë des conférences à Nanci pour le règlement des limites de Lorraine ; le maintien des Traités de Riswick & de Bade touchant le Commerce ; la conservation des Biens de l'Ordre Teutonique dans les Duchés de Lorraine & de Bar ; la stipulation de comprendre les Princes de l'Empire & l'Evêque de Basse dans le Traité, & la promesse de le ratifier dans six semaines. Il y a un Article séparé sur les titres qui ne sont point reconnus de part & d'autre. Après le Traité suivent la Ratification du Roi de France, les pleins-pouvoirs de L. M. Imp. & Très-Chrétienne, & la Traduction de la Pragmatique-Sanction. Il y a de plus deux Conventions sur ce qui restoit dû par les Terres de l'Empire & en Italie. Suit la Ratification de l'Empereur ; l'Accession du Roi de Sardaigne au Traité ; une Déclaration pour renvoyer à un éclaircissement la prétention de ce Prince sur Sarrevalle ; les pleins-pouvoirs pour l'Accession de Sa Maj. de Sardaigne ; l'Accession du Roi d'Espagne, avec un Article séparé sur les titres non-reconnus ; l'Accession du Roi des Deux Siciles, & enfin les pleins-pouvoirs.

Voilà la substance du Traité de la Paix générale, dans tous les Actes duquel le Roi d'Espagne prend le titre de Roi de Corse. Voilà aussi ce qui nous tiendra lieu du premier Article de ce Journal avec l'Enigme & les avertissemens qui suivent.

II. La Table est le mot de la dernière Enigme ;

E N I G M-E.

**J**E parois entre deux Soleils ;  
Et sur le corail & l'ivoire ;

Mon élévation nuit souvent à ma gloire :  
Le vin me fait présent de rubis trop vermeils.  
On reconnoit à ma figure  
Le principe de la nature,  
Je suis un signe décevant.

Je me nourris d'oeillets, de pastilles & de roses,  
Je me crois si fin, si sçavant,  
Que je veux que mon sentiment  
décide bien des choses.

III. Mr. Marchand, Prêtre, & Maître de Musique de l'Insigne Chapitre de Saint Maxe, Chapelle Royale à Bar-le-Duc, & ci-devant Maître de Musique des Cathedrales de Chaalons & de Besançon, a composé un livre intitulé *Traité du Contrepoint simple*, pour l'utilité des jeunes Musiciens & des Enfans de Chœur de toutes les Eglises Cathedrales & Collégiales, & pour ceux qui apprennent à toucher du Clavecin. Il n'a pas encore paru de Livre sur cette matiere. Celui-ci se vend chez l'Auteur, & chez Richard Buisson, Libraire & Imprimeur du Roi de Pologne à Bar-le-Duc.

IV. Il paroît une pièce en reponse à la *Dédiction succincte imprimée depuis peu par ordre de la Cour Palatine pour prouver le droit du Prince de Sultzbach & des Princesses petites filles de l'Electeur Palatin à la Possession & Con-Possession des Duchés de Cleves, Juilliers & Bergues*: Cette pièce est intitulée *Démonstration manifeste que le Prince mineur de Sultzbach & les Princesses petites filles de S. A. S. E. Palatine n'ont aucun droit à la Possession ou Con-Possession des Duchés de Cleves, Juilliers & Bergues*.

V. Le Sieur Hyacinthe Parisot, Plombier & Ferblantier arrivé à Nanci, offre ses services au public

public à juste prix ; Il sçait faire toutes sortes de Pompes foulantes & spirantes, des Jets d'eau naturels & artificiels, & peut faire qu'au moyen d'une seule Pompe & du seul maniemement de la personne qui tirera de l'eau, cette Pompe en enverra à plusieurs étages, de maniere qu'elle n'en pourra tirer pour elle qu'elle n'en tire pour les autres, le puits sur il dévoyé, ou l'eau baissée de plusieurs toises. Ledit Parisot a plusieurs moules pour faire des corps de plomb sans soudures, dont un ne pese que sept livres par pied, sur deux pouces de diamètre ; un autre de cinq livres & un quart par pied sur quinze lignes de diamètre ; un troisième de trois livres & demi le pied sur onze lignes de diamètre ; & un dernier de trois pouces de diamètre ; ce qui fait une épargne ; car on ne voit gueres de corps moulés que du poids de 12. à 15. livres le pied. Il peut aussi construire une Pompe de quelque profondeur que soit le puits, & toutes sortes d'ouvrages en plomb & en fer blanc pour des Bâtimens.

## ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable  
en ANGLETERRE, en HOLLANDE,  
& aux PAYS-BAS,  
depuis le mois dernier.*

I. **A**ngleterre. Les actions qui tombent d'une maniere extraordinaire, l'inexécution des Articles de la Convention signée au Pardo, & les grands préparatifs de guerre qui se font partout, annoncent une rupture autant qu'ouverte avec l'Espagne. Ce qui s'est passé au Parlement jusqu'à sa clôture engage d'ailleurs à la regarder comme peu éloignée.



éloignée. On va s'en convaincre par le récit suivant.

Après la seconde lecture d'un Bill faite dans la Chambre Haute, pour accorder au Roi 50000. livres sterlings du fond d'amortissement, pour le service de l'année 1739. & autoriser Sa Majesté à prendre & appliquer une autre somme de 50000. livres sterlings du produit courant du même fond; il fut proposé de présenter une Adresse au Roi, " pour qu'il lui plût d'informer la Chambre, si la  
" somme de 95000. livres sterlings reconnue par  
" la dernière Convention être due de la part de  
" l'Espagne par forme de balance, à la Couronne  
" & aux Sujets de la Grande Bretagne, & qui selon  
" la même Convention devoit être payée à Londres  
" dans l'espace de quatre mois, à compter du jour  
" de l'échange des Ratifications, a été payée con-  
" formément à ladite Convention, & si elle ne l'a  
" point été, sous quel prétexte la Cour d'Espagne  
" a différé, ou refusé de la payer. „

*Affaires  
avec l'Es-  
pagne agi-  
tées en Par-  
lement,*

Cette proposition faite par Milord Carteret, donna lieu à de grands débats, mais le Duc de Newcastle calma les esprits en informant la Chambre " qu'il avoit la permission de Sa Majesté de faire  
" sçavoir à leurs Grandeurs que l'Espagne n'avoit  
" pas encore fait payer la somme stipulée, & qu'il  
" n'y avoit eu aucunes raisons alleguées de sa part  
" pour n'en avoir point fait le paiement. „ La proposition de Milord Carteret ne fut pas abandonnée, non-obstant cette déclaration. Ce Seigneur parla long-tems, & fut appuyé par ceux qui, comme lui, ne sont pas favorables au Ministère; ce sont, entr'autres, le Duc d'Argile, le Comte de Chesterfield, le Comte de Winchester, le Comte de Nottingham & le Vicomte de Cobham: ils dirent qu'ils avoient droit de recevoir reponse du Roi immédiatement, & non du Ministère, & proposèrent

serent de nouveau de présenter une Adresse au Roi ; mais la négative l'emporta à la pluralité de 56. voix contre 42. & l'ordre fut donné à la Chambre de prendre en considération Lundi ( 15. Juin ) l'état de la Nation , & que tous les Seigneurs seroient sommés de s'y trouver. On a remarqué à l'occasion de cette séance que le nombre des voix du côté de la Cour n'étoit plus si fort ; car il y avoit outre celles des Seigneurs qui ont parlé contre ceux affectonnés au Ministère , les voix de cinq Evêques ; sçavoir , de l'Evêque d'Oxford , dévoué publiquement au Prince de Galles , de l'Evêque de Gloucester , & de ceux Conventry , Lichtfields & Bristol.

Cependant ce parti contraire aux Ministres n'effectuâ rien dans la séance du 15. qu'il proposa de résoudre " qu'ayant été expressément stipulé dans la Convention conclüe au Pardo entre Leurs Majestés Britannique & Catholique , que l'Espagne payeroit en argent à Londres dans quatre mois , après l'échange des Ratifications , la somme de 95. mille livres sterlings dûës par forme de balance à la Couronne & aux Sujets de la Grande Bretagne ; que ce terme étant présentement expiré , & que l'Espagne n'ayant point satisfait au paiement , c'étoit une infraction manifeste de sa part à la Convention , une grande indignité envers le Roi , & une injustice à la Nation. "

Les débats sur cette proposition durèrent jusqu'au soir , & ayant fini contre l'intention des Anti-Ministéens , les principaux d'entr'eux eurent recours à la voye de la Protestation , & firent celle que voici.

**N**ous protestons , parce que nous croyons que la proposition auroit dû passer à l'affirmative , puisque chaque Seigneur qui a parlé dans les débats est convenu qu'elle étoit véritable à la lettre , & que

que nous ne nous appercevons pas qu'il auroit dû en naître le moindre inconvénient ; mais au contraire, nous concevons que l'exposition du fait de l'infraction manifeste de la Convention, étoit un fondement nécessaire pour l'avis subséquent de cette Chambre à Sa Majesté ; Avis que nous croyons d'autant plus nécessaire, que nous sommes convaincus par l'expérience de plusieurs années, que les Conseils de l'Administration, bien loin d'avoir procuré aucune réparation ou satisfaction des insultes & injures que cette Nation a reçues, n'ont fait que l'exposer à un plus grand deshonneur & mépris. Etoient signés, Chesterfield, Carteret, Aylesford, Suffolck, Schaffsbury, Foley, Northampton, Gower, Cobham, Bathurst, Westmoreland, Boyle, Coventry, Lichtfield, Stafford, Winchelsea, Nottingham & Stanhope.

II. Mais non obstant ce qui s'est passé au Parlement contre la proposition du parti opposé au Ministère, la Cour a pris la résolution de faire armer trente Vaisseaux de ligne, deux Galliottes à bombes & deux Brulors, & ordonné à l'Amirauté de faire prendre des Matelots par force. Le même ordre a été aussi envoyé en divers Ports, & l'on enleve par conséquent tous ceux qui se trouvent à bord des Vaisseaux. Il a de plus été résolu de faire venir en Angleterre dix Regimens d'Infanterie d'Irlande, dont six débarqueront dans la partie du Sud de ce Royaume, & quatre dans celle du Nord, & de faire une augmentation d'onze hommes par Compagnie de toutes les forces de terre. Enfin ces préparatifs ont porté à croire que la Cour employera la force contre l'Espagne, si elle persiste dans la résolution de ne point remplir ses engagements.

III. L'arrivée de deux Couriers de Madrid à Londres, l'un déposé par Mr. Keere au Duc de Newcastle,

*Armement  
naval.*

Newcastle, & l'autre par le Ministère d'Espagne à Don Thomas Giralдино, Envoyé du Roi Catholique, a fait croire plus qu'on n'a cru jusqu'ici, que la rupture alloit s'ensuivre; car on assure que le contenu de leurs dépêches étoit une déclaration de Sa Maj. Catholique, " que le séjour de la Flotte „ Angloise dans les Mers d'Espagne est une infraction „ à la Convention, & que l'honneur de la Couronne „ ne lui permet pas de faire payer les 95000. liv. „ stipulées par ladite Convention que la Flotte ne „ soit auparavant rappelée. „ Ces dépêches furent remises tant au Duc de Newcastle, qu'à Don Thomas Giralдино, le 18. Juin. Le lendemain ce dernier eut une longue conférence avec les Ministres & Secretaires; cette conférence a été suivie d'un grand Conseil entre les Ministres du Roi, lequel recommença le lendemain, & le jour suivant il y en eut un autre, toujours sur les mêmes dépêches tenu à *Kensington* en présence de Sa Majesté. On n'en a point encore pénétré au juste le résultat; mais depuis ces Conseils le Ministre d'Espagne ne fréquente plus la Cour, & l'on a répandu une Lettre qui a déjà paru dans les nouvelles publiques, comme écrite par un Gentilhomme à Londres à un de ses amis en Hollande. Elle dit quelque chose, & rappelle ce qui s'est déjà passé. Peut-être ne sera-t-on pas fâché que j'en fasse aussi usage. En voici la teneur.

**V**ous avez, Monsieur, de l'impatience de savoir ce qu'il y a de nouveau en cette Cour, & en quoi consistent les dépêches que le Courier parti de Madrid le 7. de ce mois, & arrivé ici le 18. a apportées pour la Cour: Pour satisfaire à votre désir, trouvez bon que je vous rappelle ce que, sans doute, vous n'ignorez pas.

*Aussi*

Aussi-tôt que l'on eut signé & ratifié la Convention, le Roi envoya une Frégate à l'Amiral Haddock, qui étoit alors à Port-Mahon, avec une Escadre de 24. Vaisseaux de guerre, & lui ordonna de revenir sans délai dans les Ports de la Grande Bretagne, moyennant l'arrangement amiable qu'on avoit fait avec l'Espagne; & Sa Maj. Catholique voulant de son côté donner des marques du désir qu'Elle avoit de remplir ses engagements, ordonna d'abord de désarmer ses Vaisseaux, fit toutes les dispositions nécessaires pour commencer les séances du Congrès qui se devoit tenir à Madrid; & afin que conformément à ce qui avoit été arrêté dans la Convention au sujet de la Caroline & de la Georgie, toutes choses restassent pendant le Congrès dans le même état, sans aucun changement de part & d'autre, S. M. Cath. envoya ses ordres en Amérique pour que l'on s'y réglât sur ce qui avoit été stipulé. On fut ici plus de deux mois avant que d'envoyer les mêmes ordres en Amérique. & le Ministère expédia ensuite une autre Frégate à l'Amiral Haddock pour révoquer non-seulement les ordres qu'on lui avoit envoyés de revenir en Angleterre, mais pour lui ordonner de se rendre à Gibraltar avec son Escadre, qui a été renforcée jusqu'à 28. Vaisseaux de guerre.

Ces deux incidens nouveaux, sçavoir le retardement de l'expédition des ordres en Amérique, & la revocation de ceux que l'Amiral Haddock avoit reçus de retourner avec son Escadre dans les Ports de la Grande Bretagne, joints à l'augmentation de cette Escadre de plus de la moitié, & au poste qu'elle a pris au milieu de tous les Ports d'Espagne, ont fait présumer au Ministère de Madrid que celui de Londres avoit changé d'idée au sujet de la Convention, cherchant par ces démarches à en éluder l'exécution. Le Cour d'Espagne considéra, que quoique l'Escadre fût  
dans

dans un Port qui est à la Grande Bretagne, elle n'étoit pourtant pas retournée dans les Ports de ce Royaume, & que du lieu où elle est, elle cause de grands préjudices au Commerce des Espagnols : Pour bien comprendre cela, vous pouvez lire la Lettre que Don Joseph Patinho écrivit d'Aranjuez au Ministère Britannique le 7. Juin 1735. , & qui se trouve dans un Livre qui s'imprime chez vous, sous le titre d'Etat Politique de l'Europe : elle est à la page 75. du second Tome. Il s'agissoit alors de la Flotte que la Grande Bretagne envoya à Lisbonne pour la sûreté de la Flotte du Brezil, ce qui engagea la France à envoyer ses Vaisseaux à Cadix, & à les joindre à ceux d'Espagne : L'envoi de cette Escadre fut cause que la Flotille qui étoit prête à partir, différa son départ jusqu'à ce que les Anglois fussent retournés dans leurs Ports, nonobstant toutes les sûretés du Ministère Britannique, & l'engagement de la parole Royale, parce que les Négocians toujours soupçonneux, n'osient embarquer leurs Marchandises au grand préjudice de toutes les Nations commerçantes.

Le Conseil de Madrid a considéré aussi que l'Escadre Britannique s'arrêtant en un tel parage, étoit une menace comme si on vouloit forcer S. M. Catholique à accomplir ce qui avoit été stipulé, & en arracher de gré ou de force ce qu'on prétendoit en obtenir dans le Congrès, d'autant plus que dans divers papiers publics qui ont été publiés ici, on y a avancé que l'Escadre envoyée dans la Méditerranée, avoit intimidé le Ministère Espagnol, & l'avoit obligé à signer la Convention, & le paiement qui y est stipulé, ce que la Cour de Madrid regarde comme contraire à l'honneur & à la dignité du Roi d'Espagne & qui ne s'accorde gueres bien avec la bonne amitié entre les deux Nations.

C'est pour cette raison, qu'aussi-tôt qu'on commença

à Madrid les Conférences le 15. Mai, les Plénipotentiaires Espagnols déclarerent & protesterent que si cette Escadre ne se retiroit dans les Ports de la Grande Bretagne, S. M. Catholique ne pouvoit ni ne devoit pour son honneur, & pour le préjudice qu'en souffroient le Commerce & l'interêt de ses Sujets, payer ce qui avoit été stipulé, attendu les innovations si publiques & si considérables que faisoit le Ministère de Londres contre la Convention. Le Marquis de Villarias representa la même chose à plusieurs reprises à Mr. Keene : Le Ministère Britannique n'ayant pas rappelé la Flotte, le Roi d'Espagne n'a pas fait faire au terme marqué le paiement de 95. mille liv. sterl. & s'est trouvé dans la nécessité d'armer de nouveaux ses Vaisseaux qu'il avoit déjà desarmés, & d'y en ajouter encore de nouveaux. Cette dépense va, sans doute, bien au delà du double de la somme que S. M. Cath. devoit payer, & c'est une marque que si elle n'a pas été comptée, ce n'est que par les raisons que je viens de vous expliquer ; car de dire, comme plusieurs le prétendent, que l'Espagne a eu d'autres motifs de ne pas payer, & que ses nouveaux armemens ont un autre objet, ce sont des conjectures.

Sa Maj. Cath. persistant à témoigner un procédé sincere, a fait sçavoir à S. M. Britannique par les Lettres du 7. de ce mois que le dernier Courier a apportées, que dès que l'Escadre se retirera, comme S. M. C. l'a fait demander par des instances réitérées de ses Ministres, Elle est prête à payer sans aucun délai la somme dont on est convenu. Comme le séjour de l'Escadre à Gibraltar coute plus à l'Angleterre qu'elle ne feroit dans les Ports de cette Isle, & que ces Ports sont si voisins de l'Espagne, il n'est pas aisé de comprendre la cause misterieuse qui engage à refuser cette demande : Car, supposons qu'après le départ de l'Escadre, l'Espagne ne payât pas au bout d'un

mois, les Anglois auroient toujours l'avantage d'avoir mis la raison & la justice de leur côté, & ils seroient toujours en état de faire valoir leurs droits, sans qu'on pût les blâmer : Ils ne risqueroient rien en substituant à la défiance la confiance, qui est le plus agréable effet d'une véritable & réciproque amitié.

La Compagnie de l'Assiento, qui persiste dans la résolution de ne point payer, a pris celle de suspendre le paiement de ce qui est dû aux Ministres d'Espagne, dont les dépenses sont assignées sur ce fond, sous prétexte qu'au commencement elle a avancé, selon l'usage, 200. mille pièces de huit; & si l'on en croit les Ministres d'Espagne, elle en a pour eux en son pouvoir 258. mille qui sont échus; ce qui fait voir que cette suspension de paiement n'est pas mieux fondée que le refus de 68. mille livres sterlings qu'elle doit au Roi d'Espagne.

Voilà, Monsieur, tout ce que je puis vous mander de nouveau sur les matieres dont vous avez souhaité d'être au fait à l'occasion des armemens qui se font ici : Je ne puis vous dire rien de positif sur la véritable destination de celui qu'on fait dans ces Ports pour la Mer Baltique. Je suis, &c.

IV. Le 19. l'Amirauté mit en commission trois Galliottes à bombes; on les croit destinées à aller joindre l'Escadre de l'Amiral Haddock, qui, dit-on, sera encore renforcée de huit ou neuf Vaisseaux de guerre. On n'a pas discontinué depuis à mettre de nouveaux Navires en commission, & les préparatifs de guerre se font avec tant de diligence, qu'il y en a déjà un grand nombre d'équipés & prêts à mettre à la voile. Le Vaisseau de guerre le *Shoreham* reçut quelques jours après ses instructions, afin de faire voile pour l'Amérique, & y porter les ordres au Commandeur Brown d'user de représailles sur  
tous



tous les Vaisseaux Espagnols qu'il pourra rencontrer ; de pareils ordres ont été envoyés à Mr. Haddock dans la Méditerranée, & tous les Amiraux de la Flotte sont déjà nommés. Le Chevalier Jean Norris en est Amiral & Commandant. Le 24. il arbora son Pavillon à bord du Vaisseau le *Namur* à *Chatam*, & l'on croit qu'il sera envoyé dans la Mer Baltique avec une Escadre de trente Vaisseaux. Le Vice-Amiral Balchen qui a sa commission avec ordre de partir pour *Plimouth*, doit prendre le commandement des Vaisseaux destinés à aller renforcer l'Escadre de l'Amiral Haddock ; & le Chevalier Robinson est constitué par la commission Contr'Amiral de l'Escadre Bleue. Revenons pour un moment au Parlement.

V. Le Roi s'étant rendu le 25. après-midi de *Kensington* à la Chambre des Pairs, & y ayant mandé les Communes, Sa Majesté donna son consentement au Bill qui lui accorde 500000. livres sterlings du fond d'amortissement, & pour l'autoriser à appliquer une autre somme de 500000. livres du même fond au Bill pour assigner une annuité au Duc & aux Princesses, à un autre touchant les Colonies de Sucre, à un troisième pour empêcher le transport de Laines, & à plusieurs autres Bills publics & particuliers, & fit ensuite aux deux Chambres le Discours suivant.

MYLORDS ET MESSIEURS,

**L**A diligence avec laquelle vous avez terminé les affaires publiques qui ont fait l'objet de vos délibérations, m'engage à mettre fin à cette séance du Parlement, & à vous laisser joürir du repos que demande la saison présente.

Vous avez déclaré si pleinement vos sentimens, tant par rapport à la conduite passée de l'Espagne ;

qu'aux mesures qu'il faudra, peut-être, pour suivre en conséquence du parti que cette Couronne pourra prendre dans la suite, & vous m'avez mis tellement en état d'agir dans tous les événemens, comme l'honneur & l'intérêt de ma Couronne & de mes Royaumes le requerront, que pendant l'intervalle du Parlement il ne pourra arriver aucun inconvénient de la privation de vôtre assistance immédiate : Et je compterai si parfaitement sur les assurances que vous m'avez données avec tant de zèle & d'unanimité, & sur vôtre support efficace, en suivant l'avis unanime des deux Chambres du Parlement que je ne négligerai rien dans mes efforts pour défendre & maintenir nos Droits indubitables, & pour répondre aux justes esperances de mon Peuple.

Messieurs de la Chambre des Communes.

**J**E vous fais mes remerciemens d'avoir pourvu comme vous avez fait, aux fonds nécessaires pour le service de l'année courante, d'une manière aussi ample. Le Subside extraordinaire que vous m'avez accordé pour augmenter mes forces tant par Mer que par Terre, est une telle preuve de vôtre affection & confiance en Moi, & de vôtre attention continuelle pour le service de vôtre Patrie, que je ne puis assez louer ces soins à propos pour le bien & la sûreté du Royaume.

MYLORDS ET MESSIEURS.

**J**E suis persuadé qu'il m'est inutile de recommander à vôtre sérieuse considération les fatales conséquences qui peuvent menacer une Nation divisée en elle-même, enflammée & réduite par les mauvais artifices, & par les insinuations que la malice & la fausseté

fausseté peuvent suggerer. Les avantages que nos ennemis communs s'attendent de prendre des aigreurs & animosités, qui, sous des prétextes mal fondés, sont industrieusement fomentées & répandues par tout le Royaume, ne sont que trop évidens. Que tous ceux qui font profession d'être les zélés défenseurs des Droits, Privilèges, Loix & Libertés de leur Patrie & de la Religion Protestante, sous l'établissement present, s'unissent pour la défense de ces biens inestimables : Que l'honneur, la prospérité & la sûreté du Royaume deviennent une cause commune & concilient toutes discordes & divisions civiles, pour que par votre unanimité, vous puissiez frustrer les seules esperances & les vaines attentes de nos ennemis.

L'Orateur de la Chambre des Communes présentant au Roi les Bills qui ont passé, & auxquels Sa Majesté a donné son consentement, lui a déclaré les desirs sparsens de la Nation par un petit Discours dont voici la traduction.

S I R E,

**V**os fidèles Communes ont passé le Bill pour autoriser Votre Majesté à prendre de telles mesures que la nécessité des affaires pourra l'exiger. Les insultes & les offenses répétées que vos Sujets ont souffertes depuis si long-tems de la part des Espagnols, demandent une pleine réparation : Ces insultes sont presentement parvenues à un tel point, qu'il est nécessaire d'employer des moyens plus efficaces que de simples paroles ; & au cas que Votre Majesté soit obligée de prendre cette voye, puisse le Tout Puissant accorder à ses Armes la prospérité que mérite la justice de sa cause.

VI. Le jour suivant la clôture de cette séance

du Parlement, on publia une Proclamation, par laquelle on rappelle tous les Matelots & Officiers de Marine, qui sont au service de quelque Puissance étrangère que ce soit, sans une permission expresse de la Cour, sous peine à ceux qui ne reviendront pas, d'être poursuivis selon la rigueur des Loix, & de perdre le droit de protection, au cas qu'ils viennent à être pris par les Corsaires de Barbarie. Par une autre Proclamation publiée le même jour, la Cour promet six mois de gages aux Matelots & Soldats qui se sont engagés volontairement au service du Roi le premier Juin, ou s'y seront engagés avant le 12. du mois suivant. Ces Proclamations furent suivies d'un ordre envoyé dans tous les Ports du Royaume de n'en laisser partir aucun Navire, si ce n'est ceux qui sont pour le service du Roi.

Cet ordre s'observe à la rigueur; la levée des Matelots pour l'équipement des Vaisseaux de guerre se fait par-tout avec succès; le Bureau des vivres a donné commission d'acheter plusieurs Vaisseaux du port de 3. à 4. cens tonneaux pour transporter les vivres nécessaires pour la subsistance des Escadres que l'on doit mettre en Mer; on a commencé à faire les levées pour l'augmentation des Troupes de terre; & l'on a dépêché un Courier à Mr. Keene à Madrid, lequel, à ce que l'on prétend, lui a porté l'ordre de déclarer " qu'au cas que le Roi Catholique ne veuille pas faire exécuter sans délai les engagements qu'il a contractés par la Convention du Pardo, & que pour préliminaire du Traité à faire, ce Monarque ne renonce au droit qu'il s'arroge de faire visiter les Vaisseaux Anglois dans les Mers de l'Amérique, & ne reconnoisse les justes possessions des Sujets de la Grande Bretagne sur les confins de la Caroline, il se retirera avec Mr. de Castres, second Plénipotentiaire  
 „ de

„ de Sa Maj. Britannique, d'autant plus que le sim-  
„ ple paiement des 95000. livres sterlings ne  
„ seroit point à présent une compensation suffisante  
„ pour les frais extraordinaires des préparatifs que  
„ l'on fait journellement. „

Des instructions ont été aussi envoyées à l'Amiral Haddock, pour agir, comme on l'a déjà dit, si cette dernière tentative ne produit pas son effet. Mais comme on n'a gueres lieu de l'espérer à présent, on pourra avoir bientôt avis que Mr. Keene & Mr. de Castres seront partis de Madrid. En ce cas, Don Thomas Giraldino, Ministre d'Espagne, & Mr. Terri, Agent d'Espagne auprès de la Compagnie du Sud, ne feroient plus à Londres un fort long séjour. Les Directeurs de cette Compagnie leur ont déjà notifié qu'ils ne payeront plus aucun argent sur le droit courant des Negres, que la Compagnie peut introduire dans les Etats de Sa Maj. Catholique; & le Duc de Newcastle d'un autre côté a fait sçavoir aux Directeurs de la Compagnie du Sud de retirer leurs effets de toutes les Villes & Etats de la Domination Espagnole.

Voilà le période auquel se trouvent les affaires avec la Cour d'Espagne; le Ministère n'a pas, sans doute, prévu qu'elles dussent devenir si sérieuses, puisqu'il a négligé de rompre dans un tems qu'il pouvoit s'en promettre plus de succès qu'à présent. Ce sont donc là les effets de l'appréhension où il a toujours été d'en venir à une rupture.

VII. Dans cette conjoncture on a jugé nécessaire de renvoyer à La Haye, sans plus de délai, Mr. Horace Walpole, qui partit le 27. pour s'y rendre avec Madame son Epouse. On ne peut qu'être persuadé qu'il y va exécuter une Commission importante & relative aux circonstances présentes. Il travaillera vraisemblablement à engager les Provinces-  
Unies

Unies à faire cause commune avec l'Angleterre contre l'Espagne, puisque leurs griefs lui paroissent à peu près de même nature.

VIII. On a reçu avis de *Charles Town* dans la Caroline Méridionale, que les Espagnols de *St. Augustin* ayant promis la liberté & des Terres aux Esclaves Negres & autres, appartenans à la *Caroline*, à *Parisbourg* ou à la *Georgie*, qui voudroient passer chez eux, plus de 700. de ces Esclaves s'y étoient déjà rendus; ce qui cause un grand dommage aux Planteurs de ces quartiers-là. D'autres avis du même endroit portent aussi qu'une Chaloupe nommée la *Betty* avoit été attaquée à la sortie de la Baye de *Honduras* par une Chaloupe Espagnole qui lui avoit donné la chasse jusqu'à l'Isle de *Bonacha*, où elle s'en étoit emparée, & en avoit enlevé toute la cargaison, laissant au Capitaine Anglois & à l'Equipage la liberté d'aller où bon leur sembleroit, mais avec si peu de provisions que pendant 22. jours de navigation qu'ils firent avant de pouvoir gagner *Charles Town*, le Capitaine & l'Equipage n'avoient eu que deux onces de biscuit par jour, & que s'ils avoient été contraints de tenir la Mer encore un seul jour, il leur auroit manqué absolument. Selon les mêmes Lettres, cette Chaloupe Espagnole a attaqué encore un autre Bâtimement Anglois qui entroit dans la Baye de *Honduras*, mais avec moins de succès, ayant été obligée de gagner le large, après un combat opiniâtre de quelques heures.

#### H O L L A N D E.

LE Depuis la crise où sont les démêlés entre l'Espagne & l'Angleterre, les conférences des Ministres de ces deux Cours avec les Membres de la Régence sont devenues plus fréquentes. Le

Marquis

Marquis de St. Gilles occupé en partie sur les différends de commerce en Amérique, & par rapport à l'affaire de *Curaçao*, est attendant une réplique de la Cour à ce sujet; elle ne manquera pas, comme on le pense, d'être favorable, & telle que les Etats Généraux n'auront aucune cause légitime de se prêter aux propositions de l'Angleterre, lesquelles donnent occasion au retour de Mr. Horace Walpole à La Haye, où il arriva le 29. Juin. L'Etat patoit d'ailleurs moins disposé que jamais à prendre part aux broüilleries qui divisent les Cours de Madrid & de Londres.

Mr. Walpole alla le lendemain de son arrivée notifier en personne son retour à Mr. de Sloterdick, Président de Semaine de L. H. P. pour la Province de Frise, dont il fut complimenté l'après-midi au nom de l'Etat; il avoit reçu auparavant les complimens de tous les Ambassadeurs & Ministres Etrangers, sans en excepter même le Marquis de St. Gilles, à qui il a depuis rendu visite. Ses conférences commencerent d'abord avec les Ministres de la République, & ne discontinuënt point; ce qui en résulte est tenu secret, & d'abord envoyé à Londres par des Messagers d'Etat: mais jusqu'ici la pensée commune est que la Cour Britannique n'a pas lieu d'en être trop satisfaite; car tout ce qui a été proposé jusqu'à présent pour un armement, n'y a point encore déterminé la République.

II. Les Membres de cet Etat assemblés de nouveau depuis le premier de Juillet, font rouler leurs délibérations sur des affaires très-importantes, & qui ont du rapport à celles du dehors. Ils examinent aussi ce qui leur est proposé dans la conjoncture présente, de la part de presque toutes les Cours de l'Europe. Quant à la succession de *Guilliers* & de *Bergues*, on affecte de n'en plus parler dans ces Provinces,

vinces, tandis que cette affaire fait assez de bruit ailleurs. Cependant les Ambassadeurs de France & de l'Empereur, aussi bien que le Ministre de Prusse en ont fait encore plus d'une fois le sujet de leurs conférences. Le dernier de ces Ministres qui étoit Mr. de Luiscius, est à présent succédé par Mr. de Raasfeldt, Chancelier & Receveur du Duché de Cleves, qui, à cause d'une forte indisposition arrivée à Mr. Luiscius, a été nommé par Sa Majesté Prussienne pour menager en cet Etat les affaires de la Contonée. Il présenta le 7. Juillet au Président de l'Assemblée des Etats Généraux les Lettres de créance en qualité d'Envoyé Extraordinaire de ce Monarque.

III. On veut assurer présentement que l'affaire du renouvellement du Tarif & Traité de Commerce avec la France a été réglée finalement dans l'Assemblée des Etats de cette Province, les Etats Généraux ayant reçu les réponses des Provinces sur un plan qui avoit été envoyé à leur examen. Ce plan renfermoit les conditions & articles rectifiés du nouveau Traité.

IV. Tous les Vaisseaux de la Flotte des Indes sont heureusement entrés dans les Ports de la République avec une cargaison très-riche dont les nouvelles publiques de ce Pays font le détail. Une Flotte équipée dans la Meuse pour la pêche du Harang, a mis au contraire en Mer vers le milieu de Juin, composée de plus de 60. Navires. On est attentif en ce Pays sur la destination de celle de France qui est entrée dans la Mer du Nord, parce qu'on ne veut pas se convaincre qu'elle n'a d'autre but que l'exercice des Troupes qui la montent.

V. Pays-Bas. Mr. Tempi reçut enfin au mois de Juin son *Placet* de Rome qui lui donna le

caractère



*des Princes &c. Août 1739.* 105

caractere de Nonce du Saint Siege. En consequence il eleva le 19. les armes du Pape au-dessus de son Palais, & a commencé l'exercice des fonctions de cette dignité. On assure que les prérogatives qui lui sont accordées sont fort favorables pour la personne & ses Successeurs.

VI. Quelques jours après la tenuë d'un grand Conseil à Bruxelles, qui, dit-on, a eu pour objet les différends par rapport aux limites entre le Brabant & le Pays de Liege, on a dû envoyer aux Commissaires de l'Empereur aux Congrès de Lille, les pièces justificatives concernant ces différends, & les dernières instructions de la Cour. Les conférences de ce Congrès sont renouïées; mais celles du Congrès d'Anvers sont interrompues.

### A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.*

I. **E**spagne. Les Conférences pour un Traité avec l'Angleterre que les Plénipotentiaires de part & d'autre avoient ouvertes, ont discontinué le 7. Juin, jour du départ des Courtiers qui arriverent le 18. du même mois à Londres, & n'ont pas été renouïées. L'ordre de presser l'équipement des Vaisseaux de guerre à Cadix & autres Ports du Royaume a ensuivi, & la tenuë de divers Conseils en présence du Roi. Le tout fut précédé d'une déclaration du Marquis de Villarias au Ministre d'Angleterre, " que le Roi ne vouloit plus entendre parler d'aucune proposition de la part de la Compagnie Angloïse du Sud, si préalablement  
,, cette

„ cette Compagnie ne faisoit payer les 68. mille  
 „ livres sterlings, qu'elle a reconnu devoir sur le  
 „ droit des Negres, & que si elle differoit plus  
 „ long-tems à les payer, l'on ne tarderoit pas à  
 „ suspendre le Privilege de l'*Affiento*, & même à  
 „ proceder à la saisie des effets qu'elle a en Amé-  
 „ rique. „ Cette déclaration s'étendoit aussi sur le  
 Flotte Angloise commandée par l'Amiral Haddock,  
 dont la Cour demandoit le rappel avec vigueur,  
 ne pouvant s'empêcher de regarder comme un acte  
 d'hostilité un plus long séjour de cette Flotte sur  
 les Côtes; parce que l'honneur & le Commerce de  
 la Nation y sont également intéressés.

*Etat poli-  
 tique d'Es-  
 pagne.*

II. L'apparence d'une rupture a augmentée de  
 jour à autre depuis cette déclaration. Les Vaisseaux  
 de guerre que le Roi a donné ordre d'équiper  
 étoient prêts à mettre à la voile au commencement  
 de Juillet, & à s'assembler à *Cadix*, où une partie  
 des forces du Roi de Naples, doit, dit-on, les  
 joindre. On juge vraisemblablement nécessaire  
 cette réünion pour quelque dessein d'importan-  
 ce, car il n'est pas qu'on n'eut pris une résolu-  
 tion vigoureuse dans les circonstances présentes, la-  
 quelle sera, sans doute, d'une autre espece que de  
 rendre uniquement la liberté au Commerce que le  
 séjour de l'Escadre Angloise entre *Gibraltar* & *Port-  
 Mahon* continué à troubler plus qu'on ne le pense,  
 & d'une maniere assez surprenante; puisqu'on a  
 souffert jusqu'ici que les Ports de la Monarchie  
 se trouvent en quelque façon bloqués par une Es-  
 cadre composée au plus de vingt Navires. On ne  
 peut donc être presentement d'autre opinion, sinon  
 qu'il y a des choses qui sortiront bientôt du Cabi-  
 net. On parle à ce sujet d'une Alliance avec la  
 France, en vertu de laquelle celle des deux Puissan-  
 ces qui sera attaquée, tirera de l'autre un secours  
 de

de trente mille hommes tant Cavaletie qu'Infanterie, & de 18. ou 20. Vaisseaux de ligne; que les Rois des deux Siciles & de Sardaigne y seront invités; & que de cette manière l'Agresseur aura à combattre la formidable Puissance de toute la Maison de Bourbon réunie. D'ailleurs, pour n'être point déconcerté dans les mesures qui paroissent être prises, on veut engager le Roi de Portugal à épouser le parti de la neutralité. Il semble de plus qu'on ne doit pas appréhender que les Hollandois, en cas d'une rupture, feront cause commune avec les Anglois; on travaille à prévenir cet événement en toute manière, & sur-tout en terminant à l'amiable les différends qui se sont élevés au sujet des affaires de l'Amérique & de la Colonie de *Curaçao*. Tel est l'état politique des affaires présentes de cette Couronne. Mais pour mettre à exécution les grands projets que l'on forme, le précieux métal attendu des Indes à bord des Gallions est d'une nécessité d'autant plus grande, qu'on ne connoit pas beaucoup d'autres ressources après celle-là, puisque les fonds des principaux Négocians s'épuisent de plus en plus, & que le crédit n'a plus lieu. On espère ainsi, beaucoup plus qu'on ne l'a fait comprendre, après l'arrivée de ces Gallions, qui cependant auront peine à revenir avant la fin de l'année.

III. Comme Mr. le Comte de la Marck, Ambassadeur de France, outre ses conférences assidues avec les premiers Ministres de la Couronne, a l'honneur de s'entretenir souvent en particulier avec le Roi, on en prend occasion d'annoncer comme certaine l'Alliance dont on vient de faire mention, & comme indubitable que les François fourniront dorénavant aux établissemens Espagnols en Amérique les Negres que les Anglois leur fournissoient. On y ajoute, qu'une Escadre Française viendra bientôt dans

dans le Port de *Cadix*. Le 13. Juin S. M. fit la cérémonie à *Aranjuez* d'installer ce Ministre dans l'Ordre de la Toison d'or. Elle avoit fait le 7. du même mois celle de remettre au nouveau Cardinal Valenti Gonzague, Nonce du Pape, la Barette qu'un Expiés avoit apportée à Madrid de la part de Sa Sainteté.

IV. Le Roi a disposé de diverses Charges civiles & militaires dont on s'exemptera de faire le recit qui meneroit trop loin. Le 16. L. Maj. & toute la Cour revinrent d'*Aranjuez* à Madrid, où les grands préparatifs pour le mariage de l'Infant Don Philippe avec Madame de France, se continuoient avec beaucoup de diligence: Elles en partirent le lendemain avec le Prince & la Princesse des Asturies, les Infants & les Infantes, pour se rendre à *Alcala*, & y avoir une entrevûe avec la Reine Douairiere du Roi Charles II. L. M. y arriverent vers les 8. heures du soir, & allerent descendre au Palais Episcopal de cette Ville, que le Cardinal Infant, Archevêque de Toledé, avoit fait meubler avec toute la magnificence possible; la Reine Douairiere y arriva peu après de *Guadalaxara*, & alla occuper l'appartement qu'on lui avoit préparé dans le même Palais. L. M. & L. A. R. allerent d'abord voir la Reine Douairiere: Cette entrevûe se fit avec des marques d'une vraye tendresse; & les visites ont continué de part & d'autre jusqu'au 20., que la Famille Royale retourna au Palais de *Buen-Retiro*, & la Reine Douairiere à *Guadalaxara*, lieu qu'elle a choisi pour faire sa résidence ordinaire. Pendant le séjour de la Cour à *Alcala*, le Grand Maître de la Maison du Roi, a tenu Table ouverte par ordre de Sa Maj. pour les Ministres & autres personnes de distinction, & la Ville d'*Alcala* s'est distinguée par des illuminacions, des feux d'artifice

d'artifice, & autres réjouïssances publiques.

V. Les Religieux de l'Ordre Royal de *Nôtre-Dame de la Merci*, pour la redemption des captifs sont arrivés d'*Alger* à *Madrid* avec 444. Esclaves Chrétiens qu'ils y ont rachetés, parmi lesquels il y a 150. Soldats du Roi. Ils firent le 7. Juin leur Procession solennelle, à laquelle assisterent la plupart des Esclaves rachetés, le Comte de Solduena portant l'Étendart.

VI. *Portugal*. Sur des plaintes des Négocians de *Goa*, que la liberté dont jouissent les Nations Étrangères d'y porter toutes sortes de marchandises, nuisoit à leur Commerce, le Roi a déclaré qu'il ne sera permis aux Étrangers de débarquer à *Goa*, que les Marchandises dont les Magistrats jugeront que les Vaisseaux Portugais n'auront pas porté une quantité suffisante. Sa Majesté a réglé aussi, sur des représentations des Chambres du Commerce de *Lisbonne* & de *Porto*, qu'aucun Vaisseau Marchand Portugais, ne pourra partir des Ports du Royaume pour aller en *Afrique*, ou en *Amérique*, qu'avec les Flottes destinées pour les Etablissmens que les Portugais y possèdent, à moins que les Propriétaires des Vaisseaux n'eussent une permission expresse du Conseil de Commerce, lequel ne l'accordera que dans les cas où le retard des Flottes causeroit un préjudice trop considérable aux Négocians. Les Vaisseaux Portugais qui reviennent d'*Afrique* ou d'*Amérique* ne pourront non plus faire le voyage que de conserve avec quelque Flotte, ou avec quelque Escadre; mais ceux qui feront voile de l'isle de *Madere* pour l'Europe, ou ceux qui passeront du Port du *Bresil* à un autre Port de la même Principauté, continueront dans la liberté de naviger seuls, à l'exception de ceux qui seront chargés de Tabac.

## ARTICLE IV.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE & en LORRAINE, depuis le mois dernier.*

I. **L**eurs Majestés & toute la Cour sont depuis la mi-Juin à Compiègne, pour y prendre les divertissemens de la saison, & voir l'attaque d'un Fort nommé *Poligone*, qui y est construit, afin de donner à Mgr. le Dauphin la véritable idée d'un Siège. Ce Prince le visite tous les jours & s'en fait expliquer toutes les parties avec beaucoup d'exactitude. L'attaque n'a dû en commencer que le 12. ou le 13. de Juillet, parce que tous les ouvrages qu'on y a ajoutés ont demandé beaucoup de tems; c'est une Forteresse complete, & le Siège en sera semblable à un Siège réel. Mr. le Comte d'Eu doit, dit-on, commander les Troupes qui y seront employées. Il y a souvent aux Batteries du Camp formé de ces Troupes une École de Canonniers qui dure environ une heure; Mgr. le Dauphin n'en manque point; l'exercice qui s'y fait est ordinairement très-bien exécuté. On y tire dans un Blanc appliqué sur la montagne de *Cleroy*. Le Roi va aussi quelquefois voir cette École qui se fait par le Regiment Royal Artillerie.

II. Par les soins de la Cour, & la générosité charitable de quelques Prélats, Princes & autres Seigneurs, qui se sont signalés dans une disette presque générale des denrées nécessaires à la subsistance des Peuples, la misère qui étoit parvenue à son comble en diverses Provinces, commence à cesser. Mr. le Camus, Président de la Chambre des Aides, a fait connoître au Roi cette affreuse situation de ses

ses Peuples lorsqu'il a complimenté Sa Majesté au sujet de la Paix, n'ayant pas hésité de lui faire la petite Harangue que voici.

S I R E ,

**L**E bruit des trompettes annonce la Paix à votre Peuple, à ce Peuple qui gémit dans la disette, pendant que le luxe immodéré des Partisans semble encore insulter à la calamité publique. Un seul regard de Votre Majesté dissipera ces malheurs, & rendra la Paix l'objet de la joye universelle.

III. On veut se persuader que le Roi a déjà obtenu la traite des Negres pour la Compagnie des Indes, & que l'acte en est signé : Quoiqu'il en soit, les Couriers entre cette Cour & celle de Madrid sont très-fréquens, & l'on sçait que l'Alliance, dont on a fait mention, est sur le tapis, & encore une autre négociation d'importance ; d'où l'on présume que malgré le bruit de guerre dont les Isles Britanniques sont inondées, les hostilités entre les Couronnes d'Espagne & d'Angleterre ne commenceront pas de la part des Anglois, & qu'il ne dépendroit que du Roi d'étouffer par la médiation le feu de la guerre qui paroît sur le point d'éclater. Mais il se brasse quelque chose qui semble beaucoup intéresser la Couronne. Si l'on continue à penser juste, c'est le commerce Maritime, & entr'autres, la navigation des François dans le Golfe du Mexique & à la nouvelle Espagne. Nous ne disons rien, pour ne rien avancer au hazard, de la navigation qui se fait actuellement dans la Mer Baltique ; on prétend qu'il y a aussi des vûes à cet égard ; l'Escadre qui

y est allé sous les ordres du Marquis d'Antin, Vice-Amiral, est cependant composée de peu de Vaisseaux. On arme encore à *Brest* divers Navires, & l'on en va faire autant dans les Ports de la Méditerranée. Quant à la succession litigieuse de *Julliers* & de *Bergues*, il paroît également que la Couronne s'est chargée du soin de la faire exécuter selon les desirés équitables, & qu'à cet effet les Troupes se trouveront dans les deux Duchés immédiatement après le décès de l'Electeur Palatin. Il semble de plus que l'article du renouvellement de l'Alliance avec les Cantons Suisses, soit renvoyé à un autre tems, à cause que les discours cessent un peu à cet égard. Mais abandonnons l'état politique des affaires pour rapporter celui des nouvelles.

IV. Mr. de la Clofure qui a été pendant 40. ans à *Geneve* en qualité de Résident, ayant demandé son rapel, à cause de son grand âge, le Roi le lui a accordé, & a nommé pour le remplacer Mr. de Champeaux, ci-devant Consul de France à *Madrid*. Ce premier qui est de retour à *Paris*, s'est acquis l'estime générale de tous les Membres du Sénat de *Geneve* qui lui ont témoigné à son départ de leur Ville la vive douleur dont ils étoient pénétrés de le perdre; & l'on apprend que son successeur est arrivé le 2. Juin à *Geneve*, qu'il a été reçu sur les frontières par deux Membres du Petit-Conseil & dix du Grand Conseil, qui lui firent un Discours au nom de la République, & lui présentèrent les Equipages qui lui avoient été envoyés pour le conduire à son Hôtel, où il reçut le lendemain les complimens du Magistrat en corps.

V. On a transporté de *Paris* à *Versailles* la charpente pour construire un feu d'artifice sur la pièce d'eau  
d'eau



d'eau des Suisses, où il sera tiré le jour du Mariage de Madame Première; mariage pour lequel on fait beaucoup d'autres préparatifs: Mr. le Marquis de la Mina, Ambassadeur d'Espagne, se distinguera d'une manière éclatante lors de cette cérémonie: Il fait faire, entre autres choses, quatre Carrosses des plus magnifiques, & artistement sculptés par le Sr. Gervais Sculpteur du Roi, & un très-beau feu d'artifice. Le Prince de la Torella, Ambassadeur du Roi des deux Siciles, n'y paroîtra point, étant parti pour Madrid, après avoir pris ses Audiences de congé du Roi & de la Reine. Il sera succédé dans son Ambassade par le Duc de Casto Pignano. On assure présentement que ce sera le Prince de Mazeran, Grand d'Espagne de la première Classe, qui épousera Madame de France au nom de l'infant Don Philippe.

VI. Sur le bruit que les maladies contagieuses continuoient à se répandre en Hongrie & dans les Provinces voisines, le Roi rendit une Ordonnance le 18. Mai qui n'a été publiée que sur la fin du mois suivant. Sa Majesté interdit par cette Ordonnance, & jusqu'à nouvel ordre, toute communication avec la Hongrie, le Bannat de Temeswar, la Transylvanie, la Serbie, la Moldavie, la Valachie, la Bosnie, l'Esclavonie, la Croatie & la Pologne, & défend l'entrée dans son Royaume à toutes personnes & marchandises venans de ces Pays-là, sous quelques prétextes & sous quels noms que ce puisse être, quand même elles seroient munies d'attestations, de passeports & billets de santé. Veut au surplus Sa Majesté que son Ordonnance soit ponctuellement observée en Flandres, en Hainaut, dans les Evêchés, sur la frontière de Champagne, en Alsace, Bourgogne, Bresse, Bugey & Valromey, Pays de Gené, en Dauphiné & en Provence.

VII. Le 16. Juin le Vaisseau le *St. Geran* attri-

va encore au Port d'Orient venant de Pondichéry. Sa Cargaifon fort riche confifte en quantité de diverfes fortes d'étoffes des Indes, en poivre, en Bois rouge, & en Salpêtre.

Le 23. l'Univerfité de Paris s'étant afsemblée pour proceder à l'élection d'un nouveau Recteur, Mr. l'Abbé de Rohan Vantadour, fut continué d'une voix unanime en la même qualité. Mr. de Joinville, ci-devant Miniftre du Roi à Bruxelles, fut nommé vers le même tems Envoyé Extraordinaire de Sa Maj. à Genes, à la place de Mr. de Campredon; & Mr. le Marquis de la Chetardie, pour fe rendre à l'Ambaffade de Ruffie.

Madame la Ducheffe de Modene partit enfin la nuit du 29. au 30. Juin pour fe rendre auprès du Duc fon Epoux, le jeune Prince d'Est fon fils avoit pris les devans fur elle dès le 22. Perfonne n'ignore que cette Princeffe a fait un féjour de plufieurs années à Paris, où elle s'étoit renduë à caufe de quelque méfintelligence furvenuë après fon mariage entre le feu Duc de Modene fon Beaupere, & le Prince fon Epoux.

VIII. Il eft prefentement très-certain qu'on ne fera plus paffer aucunes Troupes en Corfe, un nouveau fecours n'y étant d'aucune néceffité; car on apprend que Mr. le Marquis de Maillebois eft parvenu à réduire les Mécontens; que prefque toute l'Ifle fe trouve actuellement foudmife; & que les affaires y prennent une face toute nouvelle. Nous donnerons le détail & les circonftances de cette réduction après ce qui nous refte encore de particularités à rapporter de cet Article & de celui de Lorraine.

IX. Au commencement du même mois on commença à la porte Chartiere des Religieufes de l'Ordre de faint François, rue de Grenoble à Paris,

à démolir des maisons, pour former une place de quinze toises de face, dans laquelle on élèvera un superbe monument à la gloire du Roi & de la Ville; ce sera une fontaine ornée de quatre colonnes, de figures & bas reliefs, composés des douze signes du Zodiaque en quatre figures. Au milieu du Goup & Assie, la Ville sera représentée sur un piedestal, ayant la *Seine* à la droite, & la *Marine* à la gauche. Le dessein de ce grand ouvrage est du Sieur Boichedeau, Sculpteur du Roi. Le modele en carton a été fait par le Sieur Matéchal, & présenté au Cardinal de Fleuri par Mr. le Prévôt des Marchands. Son Eminence l'a trouvé digne d'admiration, & en a été si satisfaite qu'elle a donné des ordres pour le faire exécuter.

X. Le premier Juillet on fit à l'Hôtel de Ville de Paris l'épreuve d'une machine de fer blanc d'environ quatre pieds de longueur sur deux & demi de largeur, dans laquelle on fit cuire à un égal degré de chaleur toutes sortes de viandes de boucherie & de gibier. Il y a quatre fourneaux, sur lesquels on peut faire toutes sortes de ragouts. Cette machine éprouvée devant le Prévôt des Marchands & des Echevins, consomme peu de bois, & sera d'une grande utilité pour tous les Officiers tant de terre que de mer.

XI. *Metz.* Dans peu d'années cette Ville sera réputée comme l'une des plus fortes, des plus belles & des plus grandes du Royaume, par l'étenduë des magnifiques ouvrages que Mr. le Comte de Belleisle y a ordonnés, & qui se font & se perfectionnent sous ses yeux. Quantité de superbes Bâtimens, ou achevés, ou prêts à l'être, avec une grande ouverture que l'on donne aux rues, y fait d'ailleurs l'admiration du Sujet & de l'Étranger. Ce sont là autant de monumens de gloire pour le Souverain, &

*Beauté de  
la Ville de  
Metz.*

des sujets d'une mémoire éternelle pour le vaste génie qui les dresse.

*Juif converti sur l'Échaffaut.*

XII. Un Juif nommé Lyon Cassim, homme libre du Pays de Raillé, & résident à Metz depuis douze ans, y fut roué le 3. Juillet sur la place St. Louis, pour avoir étranglé & assassiné la nommée Juttelet de Pragues, femme âgée de 84. ans, qu'il vola ensuite. Cet Israélite, sans espérance de grâce pour son crime, eut néanmoins la grace du repentir & de la conversion: Il fit abjuration du Judaïsme entre les mains des Capucins qui le conduisoient au supplice, pour confesser l'Homme Dieu que ses Peres ont crucifié. Il fut ondoyé sur l'échaffaut, & il expira dans les sentimens d'un véritable converti. Son corps a été inhumé dans le Cimetiere de la Paroisse de St. Simplicie.

XIII. Le 4. il y eut un orage mêlé de pluie, de grêle & de tonnerre qui fit d'assez grands dommages aux Vignes du côté de Pont-à-Mousson, de même qu'aux grains & autres fruits de la terre, y ayant plusieurs Villages, qui avec les plus belles apparences qu'il y a partout cette année d'une très-abondante récolte, en feront néanmoins une bien chétive.

#### L O R R A I N E.

I. **L**A pieté solide du Roi connu de tout le monde, vient de porter S. M. à l'établissement d'une Mission dans ses États. Elle a donné à cet effet des Lettres patentes en forme de Déclaration, dont voici la teneur.

**S**TANISLAS, par la grace de Dieu, Roi de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, Russie, Prusse, Mazo

des Princes &c. Août 1739. 117

Mazovie, Samogitie, Kiovie, Volhinie, Podolie, Podlachie, Livonie, Smolensko, Severie, Czernickovie, Duc de Lorraine & de Bar, Marquis de Pont-à-Mousson & de Nommeny. Comte de Vaudemont, de Blamont, de Sarwerden & de Salm. A tous ceux qui ces Presentes verront: Salut. Depuis que la Divine Providence Nous a appelé au Gouvernement de ces Etats, Nous avons mis toute nôtre application à y maintenir l'Ordre dans les différentes parties d'administration, esperant d'assurer par cette voie le bonheur de nos Sujets: Mais voulant donner des marques plus particulieres de nôtre affection paternelle à ceux d'entr'eux qui sont les plus délaissés, soit du côté du Spirituel, soit du côté du Temporel, Nous n'avons rien trouvé qui pût mieux remplir nos vûes sur ces deux objets de charité, qu'un établissement à perpétuité de Missionnaires, qui, répandans la parole de Dieu, & distribuans des aumônes successivement dans les Paroisses de nos Etats, contribuassent à y entretenir la pieté, & à y soulager l'indigence, surtout dans celles de la Compagnie, où ces secours sont moins abondans. Et connoissant en général le zèle & les talens des Peres de la Compagnie de JESUS pour ces fonctions Apostoliques, & dont ils donnent tous les jours des preuves édifiantes, Nous avons résolu de leur en confier le soin, pour être exercées sous l'autorité des Evêques Diocésains, par un nombre suffisant de Missionnaires au choix des Superieurs, pour la subsistance & l'entretien desquels, ensemble pour les aumônes, dont la distribution leur sera confiée pendant le cours de leurs Missions, Nous assignerons les fonds nécessaires: A ces causes & autres à ce Nous mouvans, de nôtre certaine Science, pleine Puissance & Autorité Royale, Voulons & Nous plaide ce qui suit.

1. Que suivant l'accord fait avec le Pere Provincial

vincial de la Compagnie de JESUS de la Province de Champagne, ratifié par le Pere Général, il sera établi à perpétuité dans la Maison du Noviciat des Jesuites de nôtre bonne Ville de Nancy, huit Missionnaires de ladite Compagnie, qui feront chaque année des Missions avec l'approbation des Evêques qui en fixeront le nombre, les lieux & la durée chacun dans son Diocèse: Sçavoir, quatre dans celui de Toul, & quatre moitié de l'année dans celui de Metz, moitié dans les autres Diocèses de nosdits Etats, successivement & par proportion à leurs étendues.

2. Faisons don à ladite Maison de la somme de six cens vingt six mille livres monnoye de France en Contrats sur l'Hôtel de Ville de Paris, de la rente desquelles il sera employé annuellement dix mille livres de France à la distribution des Aumônes dans les Paroisses où se fevont les Missions aux véritables Pauvres, tels que les Curez, Seigneurs ou autres personnes notables les indiqueront, & le surplus à la subsistance, entretien, frais de voyages & autres généralement quelconques desdits Missionnaires & des Missions.

3. Il sera établi dans lesdites Missions chaque année pendant trois jours, avec la permission des Evêques, une Priere publique, pour demander à Dieu le premier jour la conversion des Pecheurs; le second la Prosperité de la Famille Royale de France; & le troisieme le Repos des Ames de nos très-chers & honorés Pere & Mere, de la Nôtre & celle de la Reine après nôtre décès; lesquelles trois intentions seront aussi recommandées aux peuples par lesdits Missionnaires dans le cours de leurs Missions.

Si donnons en Mandement à nos amis & feaux les Président, Conseillers, Maîtres, Auditeurs & Gens tenans nôtre Chambre du Conseil & des Comtes de nôtre Diocèse de Bar, Prévôts, Syndics, Offi-  
ciers

ciers des Communautés, & à tous autres qu'il appar-  
tiendra, que les presentes ils fassent lire, publier,  
registrar & afficher par tout où besoin sera, pour  
être suivies, exécutées suivant leur forme & teneur,  
& du contenu en icelles, ils, & chacun d'eux en  
droit soy, fassent, souffrent, & laissent joïir & user  
lesdits Missionnaires pleinement & paisiblement, sans  
permettre ni souffrir qu'il y soit aporté aucuns trou-  
bles ni empêchemens contraires: Car ainsi Nous plaît.  
En foi de quoi Nous avons ausdites Presentes signées  
de nôtre main, & contresignées par l'un de nos Con-  
seillers & Secretaires d'Etat, Commandemens &  
Finances, fait mettre & appendre nôtre grand Scel.  
Donné en nôtre Ville de Luneville, le vingt-un  
Mai dix-sept-cens-trente-neuf STANISLAS  
Roi. Vû au Conseil, CHAUMONT. Par le Roi  
DE LECY. Registrata, Dujard. Et scellé.

Après la lecture desdites Lettres, Mr. de Ven-  
dietet, Procureur Général du Roi, a dit ;

M E S S I E U R S ,

N Otre Ministère souvent employé à vous presen-  
ter des Reglemens pour l'administration de la  
Justice, pour la reformation des abus, pour maintenir  
l'ordre de l'Etat, se trouve heureusement aujourd'hui  
chargé de vous annoncer un Etablissement Religieux,  
formé par la pieté du Roi & par son ardente charité.

Ce Monarque uniquement occupé du bonheur de  
ses Sujets, ne borne pas ses desseins sur eux à  
une paix passagere, à des vœux impuissans, à des  
ordres steriles, il leur fait bâtir des Eglises, il fonde  
des Instructions pour eux, il assure des ressources à  
leur indigence ; telles sont les occupations de ce Prince  
si digne de regner ; telles sont les objets de la Mission  
qu'il vient d'établir par ses Lettres Patentes, dont  
vous

*vous avez entendu la Lecture. Peut-on voir un amour paternel plus marqué de la part d'un Roi! un Amour plus digne d'un retour filial de la part de son Peuple à qui il ne demande pour ses dons, que ce que la reconnoissance ne peut manquer d'inspirer; ainsi c'est nous prévenir par ses bienfaits, c'est accommoder ses desirs à nos devoirs, c'est regler ses volontés sur les sentimens de nos cœurs.*

*Qu'heureuses sont les Nations à qui le Ciel donne des Rois qui méditent sa Loi, qui la suivent; des Rois dont les Ministres doux, prudens, éclairés, bien-faisans, tels que celui qui préside à ses Conseils, travaillent sans cesse à regler les sujets; elles vivent, ces nations, dans la paix, elles sont gouvernées dans la Justice, elles sont conduites dans les voyes de la Religion; c'est ainsi que sous le plus sage Monarque de l'antiquité, qui le premier éleva un Temple au Seigneur, son Peuple, autrefois choisi, passoit ses jours à l'ombre de sa vigne & de son figuier, respecté de ses ennemis, jouissant des fruits de la promesse que Dieu avoit faite à ses Peres, de lui faire habiter une Terre où coulerotent le lait & le miel.*

*Ces jours ne sont point épuisés, ils lui ont encore dans nos Provinces si les vœux de Sa Majesté sont remplis; nous verrons croître sous son Regne les rares avantages dont nous jouissions sous les précédens; cet Astre bienfaisant nous préservera des orages. Qu'une telle vie doit nous être précieuse, combien de justes motifs nous engagent à en désirer la durée, & à la demander même aux dépens des nôtres.*

*Nous requerons pour le Roi qu'il nous soit donné Acte de la lecture & publication des Lettres Patentes du Roi en forme de Déclaration, qu'il soit ordonné qu'elles seront registrées sur les Registres de la Chambre, pour être suivies & exécutées suivant leur forme & tenour, & y avoir recours le cas échéant;*



*écheant ; que copies collationnées en seront envoyées dans tous les Sieges & Lieux du Ressort de la Chambre , pour y être pareillement lûes , publiées , registrées & exécutées. Enjoint aux Substituts d'en certifier au mois.*

Cette pièce nous a été remise un peu tard , ce qui est cause qu'elle n'a point paru dans nos derniers mémoires : Il en est de même d'un Discours que Mr. l'Abbé de Cogolin , Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Metz , & Gentilhomme de Provence , fit au Roi & à la Reine à la fin d'un Sermon qu'il prononça devant L. M. le 17. Mai jour de la Pentecôte. Voici ce compliment.

**C'**est dans V<sup>ô</sup>tre Majesté, SIRE, qu'il est aisé de reconnoître cet esprit de sagesse & de force qui annonce les David, & qui les acheve ; né d'un Sang fait pour le Trône, c'est la vertu elle même qui Vous en a frayé le chemin, & tous vos pas, avant de parvenir au rang suprême, ont été autant de miracles dont un seul auroit suffi pour Vous y conduire. Un des premiers Rois de la Terre cherchoit avec soin une Compagne digne d'être associée à sa gloire, il n'étoit point de Potentat en Europe qui ne brigât l'avantage d'une telle alliance, & qui n'offrit au Sceptre François une Princesse faite pour le porter. Loüis, dans l'irrésolution de son choix, jette les yeux sur V<sup>ô</sup>tre Auguste Famille & il s'y fixe, ravi de partager sa Couronne avec une Princesse que V. M. avoit formée pour la mériter.

Heureuse Lorraine ! Peuple que Dieu destinoit à la domination de la justice & de la paix, qu'il doit vous en avoir peu coûté pour changer de Maître, puisque le Prince qui vous gouverne aujourd'hui est de tous les présens des Cieux celui qu'il accorde le plus

plus rarement aux mortels ! Qu'il est flatteur pour moi, SIRE, d'avoir à rendre un témoignage si solennel dans la Chaire de cette vérité que rien n'altère, & qui toujours égale dans tous les tems, doit être le tribut des grandes actions, comme l'immortalité en est le prix.

L'illustre Princesse qui est unie de si près à Votre Personne sacrée, rassemble dans le plus éminent degré de perfections toutes les qualités d'une grande Reine, choisie par le Décret du Très-Haut, Elle devoit être naturellement le partage d'un Roi suivant le cœur de Dieu.

Puissiez-Vous long-tems l'un & l'autre couler des jours tels que Vous devez les attendre ; voilà les vœux de l'Univers qui Vous admire ; voilà ceux des Sujets qui vous bénissent, & qui Vous aiment, & dont la longueur de Votre regne ne peut qu'augmenter la félicité.

Que l'exemple de Votre Majesté, SIRE, serve de règle aux Souverains de la terre, que l'esprit de sagesse qui la conduit comme un autre Salomon, passe dans les générations les plus reculées, & régisse à jamais les Peuples qui vivront sous vos Successeurs ; tandis qu'après avoir long-tems comblé vos Etats d'abondance & de bienfaits, Vous ne quitterez le Trône d'ici bas que pour aller occuper celui que Dieu a préparé aux Rois justes dans l'Eternité.

ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en I T A L I E , depuis le mois dernier.*

I. **C**orse. La scene qui a paru sur le théâtre de cette Isle, est à sa fin. Mr. le Marquis de Maillebois en termine le dernier acte. Ses temperamens suivis de quelques coups de main, y ont fait prendre assez subitement une face aux affaires toute autre qu'elles ne l'avoient encore montrée. Les circonstances où elles se trouvent vont en con- vaincre. Mettons les en détail.

Le Marquis de Maillebois ayant fait sommer une seconde fois les soulevés de se soumettre aux ordres du Roi son Maître, il en eut pour reponse que le 14. Mai ils prendroient là-dessus une résolution convenable. Une assemblée fort nombreuse fut tenuë au jour fixé; mais au lieu du parti de la soumission, ils prirent celui de défendre leur liberté jusqu'à l'extrémité, même avec la résolution aparente d'agir offensivement contre les François, puisqu'ils résolurent une expédition secreete pour la nuit du 18. au 19.

Mr. de Villemur informé de ce projet, prit des mesures qui le rendirent sans effet. A une heure après minuit une troupe de 500. hommes des mécontents s'avança par les hauteurs vers les Fauxbourgs d'Algaïola; 70. hommes en furent détachés pour attaquer un poste occupé par un Sergent & 20. Fusiliers François, tandis qu'un autre parti cherchoit à amuser par son feu un autre poste. Un troisième Détachement marcha dans le même tems aux Ecu-  
rics

ries où étoient les Chevaux du Regiment de Hussars d'истерhazy. Ces trois Détachemens étoient soutenus par le restant des 500. hommes qui occupoient les hauteurs à la portée du fusil des Fauxbourgs. La Garde des Etendarts avec les Officiers repoussèrent les soulevés à coups de pistolets, de mousquetons, ou de sabres. Au premier coup de fusil on batit la générale dans la Ville, & Mr. de Villemur sortit à la tête des Grenadiers; ce qui d'abord fit prendre aux soulevés le parti de se retirer, sans néanmoins qu'on se mit en devoir de les poursuivre. Il y a eu dans cette rencontre 7. Corles tués & 12. blessés, & du côté des François un Lieutenant des Hussars blessé, deux Chevaux tués, & quelques autres qui ont été enmenés.

Mais ce petit événement n'a pas laissé de porter le fameux Hiacynthe Pauoli à se rendre dans la Province de *Balagna* pour en contenir les Habitans, qui proposerent un armistice, & protesterent que jamais leur intention n'avoit été d'agir contre les Troupes du Roi, le suppliant d'accorder une amnistie générale pour rassurer les Peuples alarmés, & leur donner le moyen de se soumettre à la volonté de Sa Maj. Très-Chrétienne, mais nullement à la République de Genes. Cette demande leur fut néanmoins refusée, sous prétexte qu'ils ne cherchoient qu'à gagner du tems, afin d'avoir celui de faire leur recolte.

Pendant que les Habitans de la *Balagna* firent leur proposition sur l'armistice, les soulevés des autres Provinces, conséquemment au résultat de leur assemblée, firent aussi quelques tentatives également vaines. Mais ils reçurent dans ces entrefaites un secours de quelques barils de poudre.

Le 28. du même mois Mr. de Maillebois envoya Mr. du Châtel, Marechal de Camp, camper à l'en-  
trée

tée de la *Balagna* avec huit Bataillons François, le Regiment d'Elterhazy, Hussars, & six à sept cens Genoïs : Mr. le Brigadier de Barnage reçut ordre en même tems d'agir avec neuf cens hommes qu'il commande le long de la Mer, vers la *Paludella*, pour y contenir les Rebelles ; & le 2. Juin vers midi Mr. de Maillebois partit de *Bastia* avec toutes les Compagnies de Grenadiers des huit Bataillons qui étoient dans cette Place, cent hommes de chacun de ces Bataillons, 60. Miquelets, cent Hussars, 70. Volontaires Corfes, & plus de cent Paysans armés de la Province de *Nebbio* ; le reste des Bataillons partit la nuit suivante, à l'exception de 300. hommes, qui restèrent à la *Bastia* pour la garde de la Ville. Lorsque ce Général arriva au Couvent de *St. Nicolas*, il partagea les Troupes en quatre Corps, qui se mirent en marche le 3. à la pointe du jour. Le Comte de Luffan, qui étoit à la tête d'un de ces corps, marcha droit à la gorge de *Tenda* ; le Marquis de Crussol à celle de *Bigorno*, & le Marquis d'Avaray à celle de *Linto* ; en même tems Mrs. du Châtel & de Villemur marcherent vers la *Balagna*. Les mécontens firent grand feu à l'approche des François, & tuèrent d'abord six hommes dans l'attaque de la gorge de *Bigorno*, & en blessèrent 30. Les François perdirent aussi quatre Grenadiers à l'attaque de *Tenda*, & y eurent un Miquelet blessé, mais les Corfes perdirent douze hommes dans cette attaque, & furent obligés d'abandonner ces gorges.

Le Marquis d'Avaray trouva plus de difficulté à l'attaque de celle de *Linto*, à cause du grand nombre de mécontens que le Sr. Hiacynthe Pauoli y avoit amenés. Il en fit avertir le Marquis de Maillebois qui alla lui-même reconnoître la situation des Mécontens, qu'il trouva d'une nature à engager une affaire sérieuse ; ce qui le détermina à sommer

les mécontents, & à leur remettre copie de l'avertissement du Roi qu'il avoit ordre de leur faire voir dans les conjonctures. Cet avertissement ayant été communiqué au Sr. Pauoli, le Curé de *Linto*, vint peu après demander trois heures pour s'aviser, & l'on le lui accorda. Il revint ensuite offrir des ôtages qui furent acceptés, & amenés le lendemain à *St. Nicolas*.

Le même jour ( 4. Juin ) les Pieves de *Petra-Alba*, de *Novella*, de *Cama*, de *Fonelina* & d'*Albis*, établies dans les Rochers qui défendent les passages, vinrent se soumettre & apporter leurs armes à Mr. de Maillebois; exemple que suivirent les Habitans de *Bigorno* établis sur la montagne. Les Troupes Françaises se sont depuis emparées des Pieves d'*Agno*, de *Pino*, de *S. Andrea*, de *Thauri*, de *Lavatagio*, & des Couvents de *Marasso*, *Catari*, *Monte-San-Angelo*, *Corbino* & *Santa Reparata*, des Villages qui en dépendent; & du Fort de *Monte-Maggiore*. Enfin toute la Province de *Balagna* jusqu'au *Golo* s'est soumise aux ordres du Roi Très Chrétien. Les Pieves de *Moriani*, de *Cazenca*, de *Cazaconie*, & celle de *Rostino* sont aussi venu faire leurs soumissions à Mr. de Maillebois; ainsi, il ne reste plus que peu ou point de Pieves en-deçà des Monts dont la soumission n'a pas suivie celle des autres; & cet événement seroit sans doute, arrivé plutôt, si l'on n'eut pas fait toujours mention de la République de *Genes*, dont les mécontents Corfès ne veulent point entendre parler. Il n'y a par conséquent plus lieu de douter que toute l'Isle ne sera bientôt réduite.

Le Sr. Hiacynte Pauoli ayant profité de l'occasion des dernières attaques pour venir joindre Mr. de Maillebois, il en a été très-bien reçu. Plusieurs autres chefs des soulevés ont suivi son exemple, & sont aussi venu se soumettre, Mr,

Mr. de Maillebois après avoir renvoyé le peu de Troupes Genoises qu'il avoit avec lui, s'est avancé avec les siennes jusqu'à *Castiglione* à cinq miles de la Ville de *Corte*, située au centre de l'Isle, & dont elle est la Capitale. Immédiatement après qu'il y eut mis son Camp, la Ville de *Corte* lui envoya des Députés pour se soumettre, & ensuite il s'est rendu dans la Ville même, où il a fait publier une Ordonnance, portant en substance, " qu'on accorderoit un pardon general à tous ceux „ qui viendroient se soumettre; que ce pardon „ durerait quatre jours, à commencer par celui „ que les Peres du Commun en feroient la publi- „ cation, & que tous ceux qui pendant ces quatre „ jours viendroient rendre leurs armes, seroient „ reçus sans crainte d'être recherchés pour tous les „ excès qu'ils ont commis, même depuis l'arrivée „ des Troupes Françoises dans l'Isle &c.

Hiacynthe Paoli, si estimé en Corse, l'est aussi de Mr. de Maillebois, il est resté auprès de la personne, & l'accompagne par tout. On ne peut pas douter que la soumission n'entraîne celle de tous les autres Chefs; car on n'en compte plus gueres qui ne soient venus se ranger sous les Drapeaux de la France, en déclarant néanmoins tous, qu'ils s'abandonnoient à la clémence du Roi, dans l'esperance que ce Monarque voudra bien les protéger, & leur rendre justice contre les oppressions de la République de Genes, dont le seul nom leur fait horreur. Le nombre des otages qu'ils ont fournis pour marque de leur sincerité, est très-grand, & la quantité d'armes à feu qu'ils ont remises aux François en se soumettant est inexprimable. Voilà la situation actuelle des affaires de Corse, où l'on ne parle plus du Baron Théodore de Neuhoff qui y a joué son personnage. Le Baron de Drost

son Neveu, paroît y être dans un parfait oubli, non-obstant les grandes promesses.

Le passage est presentement libre par terre de *Bastia* à *Calvi* & *San-Pelegrino*, & les Troupes de France campent dans les endroits où l'air n'est pas aussi dangereux que le long de la côte.

II. Passant de l'Isle de *Corse* aux Etats d'Italie, nous allons rapporter le peu qui s'en presente.

*Rome*. Les Cardinaux continuent à fourrir quelques sommes pour contribuer aux dépenses de la guerre contre les Turcs. Le Cardinal del Giudice a remis en son particulier à l'Empereur trois mille écus de la pension dont il jouit en qualité de Protecteur d'Allemagne. Pour que ce bel exemple soit suivi, le Pape a fait écrire aux Archiprêtres de toutes les Basiliques Patriarcales & Collégiales, d'engager les Bénéficiers de leurs Chapitres, à fourrir au même effet, chacun à proportion de ses revenus.

Le 29. Mai le Cardinal Aquaviva reçut un Exprès de Naples avec un Diplôme, par lequel le Roi des deux Siciles nomme le Connétable Colonna pour presenter en qualité de son Ambassadeur Extraordinaire la Haquenée au Pape, comme tribut pour le Royaume de Naples. Son Eminence, en donna d'abord part à ce Seigneur, qui est parti le lendemain pour Naples, afin d'en remercier S. M. Napolitaine, & y recevoit les marques de la Grandesse d'Espagne.

Sa Sainteté nomma le 3. de Juin Mr. Crescenzi pour aller en qualité de Nonce Apostolique à la Cour de France, & lui donna en même tems trois mille écus pour ses Equipages, outre les appointemens ordinaires qu'on donne aux Nonces, & qui sont de six mille écus Romains. Le 5. le Pape nomma aussi Mr. Archiotti pour la Nonciature de Flo-



rence. La Charge d'Auditeur qu'avoit Mr. Crescenzi, & qui vague par la nomination, a été donnée à Mr. Lana.

L'accommodement des différends avec la Cour de *Turin* qu'on croyoit sur le point d'être conclu, est de nouveau accroché par des incidens qui ne donnent plus d'esperance de les voir terminés sous le present Pontificat. Le St. Siège s'est néanmoins prêté en beaucoup de manieres pour que cette affaire arrive à la fin, & comme il avoit fait pour finir celle qui l'avoit brouillé avec le Portugal. Il y en a qui étoient dans la pensée qu'une nouvelle demande de cette dernière Couronne, auroit fait naître de nouvelles difficultés entre les deux Cours. Mais rien moins. Elle fut accordée, pour ainsi dire, sur le champ. Cette demande étoit, qu'on donnât le titre d'*Excellence* aux Evêques du Royaume de Portugal. Les Evêques de Portugal seront ainsi traités d'*Excellence*, mais non dans Rome; ce cas est réservé.

On parle à Rome du mariage du Prince, fils aîné du Chevalier de St. George, sans néanmoins qu'on nomme autrement la Princesse qu'on lui destine, si ce n'est qu'elle est fille d'une des premières Têtes couronnées de l'Europe; & les Partisans de la Maison de *Stuard* se flatent qu'il y aura bientôt un très-grand événement à son avantage. Ils en tirent l'augure des démêlés qui augmentent entre l'Espagne & la Nation Angloise, & ne comptent pas pour rien que le grand Pacificateur de l'Europe, \* qui s'employe & parvient à accommoder les différends de toutes les Puissances, se donne si peu de mouvemens pour prévenir les suites qu'on pourroit craindre de ceux entre les Cours de *Ma-*

\* *Le Cardinal de Fleuri.*

*dris* & de *Londres*. Puisqu'on est à l'article qui touche le Chevalier de *St. Georges*, nous y ajouterons, que l'on pense à Rome à la Béatification de feu la Princesse *Clementine Sobieski*, sa pieuse Epouse, & qu'on travaille même déjà à instruire un Procès verbal de sa vie & de ses actions. On examine, entr'autres, un Prêtre Séculier qu'on a fait venir de Pologne, & qui a été Confesseur de cette Princesse, sur la vie qu'elle a menée dans son enfance & dans sa jeunesse.

Le 15. Juin le Pape signa un Bref par lequel il déclare que *St. François de Paule* sera reconnu dorénavant pour Patron du Royaume de Sicile; que la Fête de ce Saint y sera célébrée comme Fête de Commandement, & que les Ecclesiastiques seront tenus ce jour là à l'Office de première classe. Voilà ce que nous présentent les avis qu'on reçoit de Rome; on y ajoute que le Comte de *Spada* Ministre du Duc de Lorraine, Grand Duc de Toscane, a fait élever sur le Portail de son Palais un nouvel écusson où se trouvent les armes de la Maison de *Medicis* écartelées avec celles de la Maison de Lorraine, au lieu qu'il n'y avoit auparavant que les dernières, & que l'Ambassadeur de Malthe a donné part à la Cour, que les Galeres de la Religion se sont emparé depuis peu proche de l'Isle de *Ponzo* d'un Corsaire d'Alger qui avoit à bord 160. Turcs qui ont été faits esclaves.

III. *Naples*. Le Roi comme Chef de l'Ordre de *St. Janvier*, fit le 10. Juin la cérémonie de le conférer au Duc de *Tagliacozzi*, & à Mr. *Mondillo Orfini*, Patriarche de Constantinople. Sa Maj. revêtuë de l'habit & du collier de l'Ordre, & suivie des deux Novices, se rendit à la Chapelle du Palais, & y entendit la Messe, après laquelle on chanta le *Veni Creator*. Mr. *Gianuzzi* lut l'Institut de l'Ordre &c. & le Roi de

de retour dans son appartement, en donna la Croix aux deux Novices.

Mr. le Connétable Colonna arriva de Rome à Naples le 2. Juin: d'abord après un des Pages de la Reine vint presenter à Madame son Epouse un Diplôme par lequel S. M. la déclare sa premiere Dame d'honneur. Le lendemain Mr. le Connétable alla rendre ses respects au Roi & à la Reine qui lui firent un très gracieux accueil. Le Roi lui remit en même tems une Patente du Roi d'Espagne qui le nomme Grand d'Espagne, & S. M. lui dit de se couvrir en sa presence. Le 17. il fut introduit en cette qualité devant le Roi avec le Duc de Giovenazzo qui avoit été aussi déclaré Grand d'Espagne. Sa Majesté assise sur son Trône se couvrit immédiatement après qu'ils furent entrés, & leur ordonna aussi de se couvrir, ce qui se fit avec les formalités usées en pareil cas.

On travaille par ordre de la Cour dans les Ports de ce Royaume à l'équipement de divers Vaisseaux de guerre, & l'on en a lancé depuis peu à l'eau trois considérables qui étoient sur les chantiers de Naples. Ce travail paroît influencer sur ce que l'on croit être médité en France & en Espagne pour l'alliance dont on a dit quelque chose en son lieu. L'un des Vaisseaux déjà équipés & qui est le *Royal-Philippe*, a dû mettre à la voile sur la fin de Juin pour se rendre à *Cadix*.

Quelques Galliotres sorties du Port de Naples pour aller donner la chasse aux Corsaires de Barbarie, ont eu le bonheur, comme on l'apprend, de prendre deux Pinques Algériennes qui avoient sur leurs bords environ trois cens Turcs qui ont été faits esclaves & conduits à *Trapani*.

IV. *Differens endroits*. Environ 1200. Recrues partent de *Mantouë* au commencement de Juin

pour l'Armée Impériale de Hongrie. La Garnison de cette Ville reste toujours sur le même pied qu'elle étoit, mais il n'en est pas de même de celle de *Cremona* & autres lieux, ces garnisons étant peu considérables.

Comme on fait aussi dans les États du Roi de Sardaigne des préparatifs qui paroistroient peu nécessaires dans la conjoncture tranquille où l'on est, s'il n'y avoit que que chose sur le tapis, on le croit toujours fondé de dire qu'une Alliance entre les quatre Potentats de la Maison de Bourbon, en est l'objet. Sa M. Sardaignoise a fait reprendre au commencement du Printems les travaux dont elle avoit résolu de faire augmenter les fortifications de la Citadelle d'*Alexandrie*, de *Fenestrelles*, de *Damont*, & de diverses autres Places, & le 25. Juin elle fit publier la Paix à Turin d'une manière qui meritoit d'être détaillée, si l'on ne craignoit pas de se trop étendre dans un tel récit, & après avoir déjà entretenu nos Lecteurs sur des particularités telles que sont les principales qui se sont présentées depuis un mois en Italie, & qui néanmoins ne sont pas des plus intéressantes.

Un voyage que le Cardinal Alberoni a fait à *Venise* il y a quelques mois, a porté les uns à des réflexions, & les autres à des discours, parce qu'il s'y est abouché avec les Chefs du Sénat. Selon ces bruits, il a fait des ouvertures à la République pour l'engager à faire cause commune avec les Rois d'Espagne & des deux Siciles, à l'effet de se rendre maîtres du Commerce que font les Anglois & les Hollandois dans les Echelles du Levant.

Le Maître d'un Navire arrivé au mois de Juin du Levant à *Venise*, rapporte que la peste se faisoit encore sentir à *Constantinople*; mais avec moins de violence que ci-devant; que ce mal regnoit aussi

à *Chio, Mettelino & à Smirne.*

On a reçu de cette dernière Ville la confirmation qu'avec la contagion qui y fait du ravage, un grand tremblement de terre en avoit ruiné près des deux tiers, & que les Habitans ont été obligés de s'en retirer; qu'ils campent sous des Tentés, & que la dévotion y est inexprimable; que cependant l'on y compte encore pour quelque avantage que le fameux *Saré-Bey-Oglu* se trouve hors d'état de profiter de ce désastre.

## ARTICLE VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & PAYS DU NORD, depuis le mois dernier.*

I. **S**uede. On continuë dans toute l'étendue du Royaume les préparatifs de guerre tant par mer que par terre. On équipe entr'autres Bâtimens 60. Galeres qui seront escortées par six Vaisseaux de guerre; outre les dix Vaisseaux, & six Frégates qui le sont déjà, & qui viennent de se rendre à *Carelscoon*, onze Regimens défilent par Compagnies des Provinces Septentrionales, vers la *Finlande*; dix autres se sont mis en marche vers *Carelscoon* après avoir reçu leurs Tentés & Equipages de Campagne; & partout on leve des recrues pour que ces Troupes soient mises & demeurent sur un pied complet. Cependant il ne paroît pas qu'on ait dessein de rompre avec aucune Puissance, du moins cette année, la Cour s'étant expliquée d'une manière claire & précise à ce sujet à tous les Ministres Etrangers qui avoient eu ordre de la sonder tant sur les armemens que sur la destina-

tion de l'Escadre Françoisse, qu'on a cru devoir favoriser quelque entreprise dès cette année. Il semble ainsi, comme on l'a déjà dit, qu'elle n'a d'autre intention que de remettre les forces de terre & de mer dans l'état où elles étoient du vivant du feu Roi, afin d'être en état d'agir ou de se défendre, selon que les conjonctures pourront se présenter. Le Général Lewenhaupt a le commandement en Chef des Troupes qui s'assemblent en Finlande ; & le Comte de Tessin, ce Seigneur d'un génie & d'une habileté dans les affaires qui le font tant respecter, va à la Cour de France, chargé d'y concerter les moyens de soutenir les nouveaux arrangements que la dernière Diète générale des États a faits pour parvenir au but que les deux Couronnes se sont proposé. On ne doit pas douter que les instructions ne renferment quelque chose sur l'événement imprévu qui vient d'arriver, qui est la mort du Duc Charles-Frédéric de Holstein-Gottorp, décédé le 18. Juin au matin dans le Château de *Rosshagen* ; car, vraisemblablement ces instructions doivent s'étendre sur ce que d'autres Cours ont médité, & , peut-être, résolu conformément au changement du système de la Cour que cette mort pourroit apporter, tant au dedans qu'au dehors du Royaume.

II. *Dannemarc*. Par l'allée & la venue des Messagers d'Etat Anglois à *Copenhagen* & à *Petersbourg*, on croit qu'il y a sur le tapis un projet d'Alliance qui pourra bien sortir son effet, parce que, dit-on, il ne tend qu'à la conservation de la tranquillité dans cette partie du Nord.

Mr. le Comte de Tessin arriva le 21. Juin de *Stockholm* à *Copenhagen* pour y faire quelque séjour avant de poursuivre son voyage pour la France : Il voit tous les jours les Ministres, & le 4. Juillet il

Il eut une Audience particulière du Roi, ce qui donne lieu de croire qu'il exécute une commission en cette Cour relative à celles dont il est chargé. Mr. de Chavigni, Ministre de France, retourne à Paris, & Mr. de Schullenbourg, Ministre du Roi auprès de S. M. T. C. revient à *Copenhagen*, chacun laissant son Secrétaire pour menager les intérêts des Rois leurs Maîtres.

Le 26. l'Escadre Française, dont il est tant parlé, arriva à la rade de *Copenhagen*, composée seulement de quatre Vaisseaux de ligne & d'une Frégate: Le Marquis d'Antin qui la commande, monte le *Bourbon* de 74. pièces de Canon & de 760. hommes d'Equipage. Les trois autres Vaisseaux sont le *Fleuron*, l'*Elizabeth* & l'*Ardent* de 64. Canons & de 660. hommes chacun: Ils sont commandés par les Capitaines de Barail, de Nesmond & l'Epinal. La Frégate nommée la *Meduse* est de 28. Canons & de 180. hommes, sous les ordres du Capitaine du Chay. Pendant le séjour de l'Escadre devant *Copenhagen*, ces Messieurs sont venus tous les jours en Ville, & selon leurs discours, quelques autres Vaisseaux séparés par une tempête, devoient joindre dans peu leur Escadre, mais il n'en a point paru depuis. Le 1. Juillet cette Escadre remit à la voile pour la mer Baltique; elle fut peu de tems après obligée de jeter l'ancre à la hauteur de *Dragoe*, d'où néanmoins elle a continué sa route vers *Stockholm*. Suivant tout ce qui en paroît jusqu'ici, c'est que le nombre de ces Vaisseaux ne fera point augmenté cette année, qu'elle se contentera de faire le tour des Côtes de *Suede*, de *Finlande*, d'*Ingermanie*, de *Livonie*, de *Prusse* & de *Pomméranie*; & qu'elle retournera ensuite dans les Ports de France, faisant par là revenir les Anglois de l'allarme qu'elle leur avoit causée, jusqu'au point de se met-

tre

tre en devoir d'envoyer aussi une Flotte dans la mer Baltique.

III. *Pologne.* L'Armée de la Couronne campée vers la fin de Juin à *Chmielnieck*, se préparoit à décamper au premier ordre pour marcher vers *Caminiack*, & couvrir cette Place contre les entreprises des Troupes qui pourroient en troubler la tranquillité par leur voisinage, ou leurs marches. Le Grand Général a jugé cette précaution nécessaire dans la conjoncture présente, & il a adressé des Uiversaux à la Vaivodie de *Podolie* de fournir incessamment des vivres pour les Garnisons des Places fortes, & les bois nécessaires pour quelques milliers de Palissades. Le passage des Russiens par le Territoire de la République pour se rendre en Transilvanie, comme on le pense, ou dans la Valachie, n'y cause néanmoins aucun trouble, ni aucun des inconvéniens qu'on auroit pû en appréhender; ils se comportent de façon qu'il n'y a jusqu'ici aucune plainte portée contr'eux par les Seigneurs Polonois qui ne sont aucunement allarmés de cette marche, bien loin de former une Confédération, comme quelques-uns l'avoient prétendu. Mais ce qu'ils paroissent appréhender, c'est que les Infidèles ne prennent la résolution de suivre l'exemple de l'Armée Russe, & de traverser aussi la Pologne pour tomber dans la Russie. Cependant à le bien considérer, ils auroient en cela d'autant plus de difficulté, qu'ils seroient obligés de dégarnir le *Dniester*, & d'ouvrir le Pays à leurs ennemis. De toute cette marche on ne peut néanmoins rien avancer, si ce n'est que le Comte de Munnich, Général en Chef de l'Armée Russe, marche à la tête de cette Armée par le Territoire Polonois avec un grand train d'Artillerie, qu'il a dû arriver le 18. Juin à *Berdzikow*, Ville située à douze lieues de *Latyczow*;



*Latyczew* ; qu'on ignore quelle route cette nombreuse Armée continuera, si c'est celle de *Pikow* & *Constantinow*, Villes situées dans le voisinage de *Latyczew*, qu'on dit qu'elle prendra marchant en deux colonnes pour se réunir à *Midziboza*, ou plus près de *Choczim*. Quoi qu'il en soit, on peut donner comme certain qu'au moins une des deux colonnes de l'Armée Moscovite qui ne cherche pas cette année, comme les précédentes, d'agir contre les Turcs & les Tartares, où elle a eu accoutumé de les chercher ; qu'il y a, dis-je, au moins une de ces colonnes qui marche vers *Midziboza*, Place située à une lieue & demi au dessus de *Latyczew*, parce qu'un Officier des Troupes de l'Empereur y est arrivé, & y forme un magasin pour les Russiens en achetant dans le Pays des provisions de toute espèce. Si d'ailleurs ils regardent, ou affectent de regarder si tranquillement le passage de la grande Armée de la Czarine par le Territoire de la République, ce ne peut être, comme on le pense, qu'à cause de cette grande union qu'il y a entre l'Empereur, le Roi de France, & la Souveraine de toutes les Russies.

Avant la véritable marche de Mr. de Munnich avec son Armée, il en avoit détaché quelques mille hommes de Troupes réglées avec la plus grande partie des Cosaques, sous le commandement du Général Charles de Biron, avec ordre de marcher vers le *Bog*, & de se poster dans un Camp avantageux sur cette Rivière, afin de couvrir l'*Ukraine* & la *Pologne* de ce côté-là contre les courses des Tartares. Il avoit aussi fait avancer une partie de son Armée vers *Kaniowa*, 22. lieues au dessous de *Kiovia*, soit pour ôter aux Polonois, soit aux Turcs, le soupçon qu'il eût dessein de traverser la Pologne. Mais il a donné un ordre subit à ces Troupes de remonter

remonter jusqu'à *Woronkof*, où elles ont passé le *Dniester*, pour aller joindre un Corps campé à *Trypol*, de sorte qu'après cette jonction, toute l'Armée ne formoit plus que deux Corps, Mr. de *Munnich* avant sa marche pour le *Dniester*, avoit encore dépêché un Officier au Prince de *Lobkovitz* qui commande les Troupes que l'Empereur a dans la *Transilvanie*. Tout ce qu'on a remarqué & dont on a eu avis, de la part des Turcs, pendant ces grands mouvemens de l'Armée Russe, c'est qu'ils n'en ont point fait d'autres que d'envoyer un renfort de 1600. Janissaires à *Choczim*, dans la crainte où ils sont toujours que Mr. de *Munnich* n'en entreprenne le siège.

IV. La peste qui a cessé partout en Pologne, avoit recommencé au mois de Juin dernier à se manifester dans le Palatinat de *Cracovie*; mais les Magistrats ayant ordonné qu'on mit le feu aux maisons où ce mal s'étoit glissé, & qu'on les réduisit en cendres avec tous les effets & les corps morts qui y étoient, ce mal y a heureusement cessé, sans qu'il en paroisse plus le moindre indice.

V. *Russie.* Après ce qu'on a dit de l'Armée de cette Couronne, sous les ordres du Velt-Marchal de *Munnich*, on n'a plus rien d'intéressant à en rapporter. Celle qui est commandée par le Velt-Marchal *Lasci*, ne paroît pas non plus devoir présenter des événemens remarquables, ni se porter à de grandes expéditions cette année contre les Infidèles. Il semble que la Cour plus attentive aux mouvemens que font les Suédois qu'à toute autre chose dans les circonstances présentes, avoit autant que résolu que sur le premier avis qu'ils auroient commencé des hostilités, Mr. de *Lasci* s'embarqueroit à bord des Galeres avec 20000. hommes, pour tenter une descente dans quelque Province de *Suede*,

&amp;

& faire par ce moyen une puissante diversion ; que Mr. de Munnich reviendrait de l'Ukraine pour aller commander en Finlande, où l'on mettrait en campagne une Armée de 50. mille hommes de Troupes réglées ; que 20. mille hommes reviendraient aussi de l'Ukraine, pour le rendre, si le besoin le demandoit, du côté de Petersbourg, & qu'on renforceroit ces Troupes par dix mille hommes qui seroient tirés des Garnisons. Mais sans attendre un commencement d'hostilités de la part des Suedois dont on a voulu se persuader à cause de leurs armemens, & encore plus à cause de l'arrivée de 4. Vaisseaux François dans les Mers du Nord, on a pris les précautions pour être en état de faire échouer toute entreprise ennemie. La Forteresse de *Wybourg* en Finlande a été pourvûe abondamment de tout ce qui est nécessaire pour une vigoureuse défense ; on y a amassé entr'autres, plus de dix mille bombes ; & la Garnison en a été renforcée ; on répare, & l'on met aussi en bon état les Fortifications de *Cronstatt*, *Revel* & *Riga* ; & l'on a mis un embargo sur tous les petits Bâtimens qui sont à *Cronstatt*, afin de s'en servir au transport d'une grande quantité de toutes sortes de provisions qu'on doit encore envoyer à *Wybourg* pour en remplir les Magazins de cette Place. Mais de toutes les Troupes qui avoient une espee d'ordre de se tenir prêtes à marcher, ou se mettre à la voile, Mr. de Lasci n'a détaché de son Armée que six Regimens d'Infanterie & quatre de Dragons, lesquels ont ordre de se rendre en *Ingrie*, & sur les frontieres de *Finlande* pour observer les mouvemens des Suedois. Mr. de Nolchen, Envoyé de Suede en cette Cour, fait néanmoins les efforts pour convaincre les Ministres Russiens que les Troupes du Roi son Maître envoyées en Finlande ne sont destinées qu'à travailler aux Fortifications de *Fredericshaven*, dans la même Province.

VI. Le Ministre d'Angleterre a depuis quelque tems de frequentes conferences avec ceux de la Czarine, & les Courtiers de Londres à Petersbourg étans plus frequens que ci devant, l'on en prend occasion d'assurer qu'il y a une Alliance sur le tapis entre les deux Cours, & que le Prince Tcherbatow que Sa Maj. Cz. vient de nommer son Ambassadeur Plénipotentiaire auprès du Roi de la Grande Bretagne, a ordre de perfectionner cet ouvrage.

VII. La Cour paroît fort contente des sentimens du Roi de Pologne au sujet du passage des Troupes Russiennes par le Territoire de la Republique. Ce Monarque n'y a cependant point donné son consentement, & l'on ne pouvoit vraisemblablement l'attendre, à cause des suites que la Pologne en appréhendoit. Mais il n'a pas non plus refusé ce passage, lorsque, conformément aux ordres de la Czarine, le Baron de Keyserling, Ministre de cette Souveraine auprès de Sa Maj. Polonoise, conjointement avec le Comte de Wratislaw, Ambassadeur de l'Empereur, lui a exposé la nécessité indispensable où se trouvoient ces deux Puissances de faire marcher par la Pologne l'Armée commandée par le Velt-Maréchal Munnich.

VIII. On continuoît sur la fin de Juin à travailler en diligence aux préparatifs pour le mariage du Prince Antoine Ulrich de Brunswich Wolfenbuttel avec la Princesse Anne de Meckembourg, nièce de Sa Maj. Czarienne, qui doit se consumer incessamment.

Vers le même tems le Comte d'Osterman, Vice-Chancelier, reçut une Lettre du Marquis de Villeneuve, Ambassadeur de France à Constantinople, par laquelle il lui donne part, que le nouveau Grand Vizir étoit dans de bonnes dispositions  
pour

pour la paix avec les Puissances Chrétiennes, & le prie de s'employer à porter la Czarine pour que de son côté elle facilite un ouvrage si salutaire. C'est en conséquence d'une Lettre de ce premier Ministre de la Porte à Mr. de Villeneuve, conçûe dans des termes qui font connoître combien la Porte souhaite d'en venir à une prompte conclusion de la Paix, que ce dernier a écrit à Mr. d'Osterman. Le bruit d'un Congrès s'est renouvelé après la reception de cette Lettre, & l'on dit qu'au cas qu'on en établisse un pour traiter avec la Porte Ottomane, le Baron de Brackel qui est actuellement à Vienne, sera nommé pour y aller en qualité d'un des Ministres de Sa Maj. Czarienne. Mais on a appris depuis que le Grand Vizir a écrit aussi une Lettre aux Ministres d'Angleterre & d'Hollande résidans à Constantinople, dans laquelle il témoigne quelque défiance de la France; car il y déclare que la Médiation de cette Couronne ne lui paroît pas suffisante pour porter les Puissances en guerre à mettre les armes bas, & qu'au moins il seroit convenable que cette Médiation fût appuyée de celle du Roi d'Angleterre & des Etats Généraux. Cette déclaration paroît par conséquent peu propre à avancer la Paix que le Ministère Ottoman affecte de demander.

Des Lettres de Perse qu'on a reçues assurent que Thamas-Kouly-Kan, est encore avec son Armée sur les Terres du Grand Mogol.

Les dernières qu'on a reçues de la frontière portent que le Général Lasçi est parti des environs d'*Isfum* à la tête de son Armée, laissant *Bachmut* sur la gauche, & prenant la même route que le Comte de Munnich prit en 1736. Mais ces Lettres ne disent point si ce Général va rentrer dans la *Crimée*.

## ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, & en HONGRIE, depuis le mois dernier.

**H**olstein. Le Duc Charles-Frideric de Holstein-Gottorp étant mort le 18. Juin au matin, le Duc Adolphe-Frideric de Holstein Eutin, Evêque de Lubeck, se rendit à Kiel le même jour, & la Garnison s'étant assemblée dans la place intérieure du Palais, le Prince Frideric-Auguste, Général Major, notifia aux Troupes la mort de leur Souverain, & leur fit prêter serment de fidélité au Duc Mineur, Charles-Pierre-Ulrich, & au Prince Adolphe-Frideric Evêque de Lubeck, aussi bien qu'à toute la Sérénissime Maison de Gottorp. On publia le jour suivant l'Ordonnance que voici par ordre du Duc Administrateur.

**A**dolphe Frideric, par la grace de Dieu, Evêque élu de Lubeck &c. En affaire de Tutelle de nôtre très-cher Cousin le Sérénissime Prince Charles-Pierre-Ulrich, Héritier de Norwegue, Duc de Sleswig, Holstein, Stormarn & Dithmarsen, Comte d'Oldenbourg & de Delmenhorst &c. Sçavoir faisons à tous & un chacun Habitans & Sujets de ces Principautés & Pays, de juridiction privative, qu'il a plu au Tout-Puissant, selon sa volonté immuable, d'appeller à soi Son Altesse Royale le feu Sérénissime Prince & Seigneur Charles-Frideric, Héritier de Norwegue, Duc de Sleswig, Holstein &c. nôtre très-cher & très-honoré Cousin, le 18. de ce mois de Juin à 3. heures du matin. La Tutelle

Et l'Administration du Pays nous étant dévolue par cette mort inopinée, comme au plus proche parent, conformément aux Constitutions de l'Empire, & aux Coutumes de notre Sérénissime Maison pendant la Minorité de notre très cher Cousin Charles Pierre-Ulrich; Et en conséquence Nous en étant déjà chargé Et en ayant déjà pris possession Nous ordonnons à tous Et un chacun Habitans Et Sujets de ces Principautés Et Pays de juridiction privative, de s'adresser dans leurs besoins à Nous Et au Conseil que nous avons établi, afin d'apprendre nos ordres &c. *Donné en notre Conseil d'Etat au Château de Kiel le 19. Juin 1739. Adolph-Frédéric, Administrateur.*

Le feu Duc étoit fils de Frédéric IV. Duc de Holstein, qui fut tué en 1702. à la Bataille de Klischau. Il avoit épousé en 1725. Anne Petrovna, fille de Pierre I. Czar de Moscovie. Son corps fut transporté le 11. Juillet avec la pompe due à la Souveraineté, à l'Eglise de *Bordersholm*, que feu S. A. avoit fait reparet un peu avant la mort. Le Duc Administrateur vient d'établir un Conseil de Régence pour l'administration des Etats du Holstein, lequel est composé de Mrs. de Holmes, & Paulsen, Conseillers Privés, de Mr. de Westphalen, Chancelier de la Cour, & de Mr. de Holmer, premier Secrétaire.

II. *Prusse.* Le 8. Juillet le Roi partit de Berlin pour aller faire la revüe d'une partie de ses Troupes qui sont en Prusse. Le Prince Royal est de ce voyage. Le 10. S. M. devoit arriver à *Riesenbourg*, le 19. à *Rugnitz*; le 23. dans un Camp tracé à *Wehlau*, & le 29. à *Königsberg*. On ne connoit rien de mystérieux dans ce voyage, & l'on ne fait aucun bruit dans ce Pays sur ce qui se passe quant à la succession des Duchés de *Bergues* & de *Quilliers*, quoiqu'on sçache que cette affaire interresse beau-

coup Sa Maj., & que l'Electeur Palatin ait été indispôsé sur la fin de Juin à faire craindre pour sa vie.

III. On leve toujours dans l'Empire des Recrûés avec succès pour l'Armée de l'Empereur en Hongrie, & ces Recrûés passent successivement pour s'y rendre. Divers Corps de Troupes se négocient encore en divers endroits. Le Comte de Collaredo est principalement chargé de cette commission qu'il exécute avec l'habileté dont on le connoit capable depuis long-tems; mais il est parti le 8. Juillet de Francfort pour retourner à Vienne & faire rapport à l'Empereur du succès de ses négociations. On assure que vers l'Automne, il reviendra à Francfort pour assister à l'Assemblée des Cercles. On s'attend qu'à l'exemple des autres Etats, celui de *Liege* accordera aussi à l'Empereur mille ou quinze cens hommes que ce Monarque lui fait demander par le Comte de Virmond, Président de la Chambre Imperiale de *Wetzlaer*, qui arriva à *Liege* le 2. Juillet en qualité de son Plénipotentiaire. Le Grand Chapitre s'est déjà assemblé, & l'on y a délibéré sur les propositions de ce Ministre.

IV. *Molok*. Toute la Famille Electorale de Baviere arriva à cette Abbaye le 19. Juin, par eau, & à bord d'une Fregate portant six Canons de fonte. Elle fut saluée à son arrivée d'une décharge de plusieurs piéces de Canon, les Bourgeois étans sous les armes, de même qu'une Compagnie des Gardes de l'Empereur qui y avoit été envoyée de Vienne. Le 20. & le 21 grand nombre de Gentilshommes vinrent la complimenter sur son heureuse arrivée. L. A. E. dinerent ces jours-là en public, & le 22. vers le soir Elles allerent *incognito* à *Persching* à la rencontre de l'Imperatrice Douairiere *Amelie*, d'où cette Auguste Compagnie alla coucher à *St.*

*Polsen*,



Polen, & arriva le 23. à midi à *Molck*, au bruit du Canon de la Fregate de L. A., d'un grand nombre de Boîtes, & de la Mousqueterie de la Garde qui s'y est rendue de Vienne. Le 24. il y eut concert dans l'appartement de Madame l'Electrice qui fut très bien exécuté par la Famille Electorale; & le 25. la jeune Famille donna à l'Impératrice Douairiere & à toute la Cour une représentation de la Tragédie d'*Attalie* par Racine: Elle le fit d'une maniere charmante sur un fort beau Theatre qui avoit été fait exprés à Munich, le Prince & chacune des Princesses ayant fait leur rôle avec une fermeté qui a étonné tout le monde. L'Electeur ayant fait sçavoir son arrivée à *Molck*, par un Seigneur de sa Cour qu'il a envoyé à l'Empereur, Sa Maj. a fait partir le 21. pour cette Abbaye le Comte Ferdinand de Lamberg, Chambellan & Directeur de la Musique de Sa Maj. pour venir complimenter de sa part L. A. Elect. aussi bien que le Duc Theodore & les trois Princesses, sur leur heureuse arrivée dans les Etats de Sa Maj. Imp. Le 4. Juillet vers les trois heures après-midi l'Empereur & l'Impératrice étans partis de Vienne pour *Burgersdorff*, afin d'y avoir également une entrevûe avec l'Electeur & l'Electrice de Baviere, L. Maj. y arriverent à six heures du soir. Le Comte François de Stahrenberg, Grand Ecuyer de l'Empereur, deux Dames de l'Impératrice, deux Pages & six Archers, formoient tout leur cortège. L. M. dépêcherent aussi tôt un Exprés à l'Electeur pour l'informer de leur arrivée. L. A. E. étoient parties le même jour de l'Abbaye de *Molck* avec le Prince Electoral, & s'étoient arrêtées à une demi lieue de *Burgersdorff*, où Elles se rendirent immédiatement après la reception de l'Exprés. Le Comte de Stahrenberg les reçut à la descente de la chaise, & les

conduisit à l'appartement de L. M. Imp. qui s'avancèrent vers L. A. E. & les reçurent avec toutes les démonstrations possibles de joye & d'amitié. Madame l'Electrice vouloit baiser la main de l'Imperatrice, mais Sa Maj. l'en empêcha, & l'embrassa tendrement trois fois de suite. Le Prince Electoral qui s'étoit arrêté dans une des Anti-chambres, fut ensuite introduit & baisa la main de L. M. Après cette premiere entrevûe, ces Augustes personnes entrèrent dans un Cabinet, où l'Empereur s'entre tint seul avec l'Electeur pendant cinq quarts d'heure. Ensuite L. A. E. prirent congé de L. M. Imp. qui retournerent encore le même soir à la *Favorite*, l'Electeur & l'Electrice se rendirent à *St. Hippolite*, où l'Imperatrice Douairiere étoit venue, & le 6. Elles partirent pour retourner à *Munich*. Ces entrevûes qui ont été des plus tendres, ont mis le sceau au rétablissement d'une parfaite intelligence entre l'Auguste Maison d'Autriche, & la Maison Electorale de Baviere. Aussi la Nation Bavaoise a-t-elle celebré le 14. Juillet la Fête de St. Henri Empereur, dans l'Eglise Métropolitaine de St. Etienne à Vienne, avec beaucoup de pompe, & elle continuera à l'avenir à la celebrer toutes les années de la même maniere. Entre autres presens que l'Imperatrice a fait pendant son séjour à *Molck*, il y avoit un magnifique couteau de chasse garni de diamans & d'émeraudes qu'elle donna à l'Electeur, un superbe collier de billans à l'Electrice, un épée & une agrafe de chapeau pour le Prince Electoral, & toutes sortes de bijoux pour les Princesses.

V. *Vienne*. Les Commissaires du College de la Santé tiennent au commencement de Juin diverses conférences pour déliberer sur les moyens d'empêcher que le mal contagieux qui heureusement a expiré dans le Bannat de *Tomesswar*, & commencé à cesser par-

tout

tout ailleurs, ne se glisse en *Autriche*, & conséquemment ensuite une partie des mesures déjà prises à cet effet, & même y en ajouteroient d'autres, au moyen desquelles on espere d'être bientôt délivré de ce fleau, car on a avis qu'il n'en reste presque plus de vestige dans les Fauxbourgs de *Bude*, où il s'étoit manifesté.

VI. Mr. le Baron de Haslinger, Lieutenant-Général des Armées de l'Empereur & Président des Orphelins, est pourvu de la Charge de Général dans la Haute & Basse Silesie, de celle de Commandant du *Grand-Glogau*, & du Regiment qui avec ces deux Emplois vaquoit depuis la mort du Général *Welseck*. Le Général *Damnitz* a été aussi déclaré Commandant de *Fribourg*. S'il est assujéti par-là à un nouveau Règlement du Conseil de guerre, il sera obligé de donner la démission de son Regiment, car ce Règlement porte qu'aucun Commandant d'une Forteresse importante, ne pourra recevoir un Regiment.

VII. On vient d'imprimer le Traité de Paix conclu le 18. Novembre, avec toutes les Conventions particulieres qui le composent, pour l'envoyer à la Diette de l'Empire avec un Decret de Commission. La publication de cette Paix se fit le 28. avec les cérémonies ordinaires. L'Empereur & l'Impératrice accompagnés des Sérénissimes Archiduchesses, assisterent dans l'Eglise Métropolitaine de *St. Erienne* au Sermon du P. *Peikart*, Jésuite, à la grande Messe, à laquelle officia pontificalement le Cardinal de *Colonitz*, Archevêque de cette Ville, & au *Te Deum* qui fut ensuite chanté en Musique en actions de grâces de cet heureux événement. Le Nonce du Pape, le Marquis de *Mirepoix*, Ambassadeur de France, l'Ambassadeur de Venise, les

Confeillers du Confeil Privé, & les Seigneurs & Dames de la Cour fe font trouvés à cette cérémonie. Le Marquis de Mirepoix donna le Dimanche fuivant dans le Palais de Lichtenftein une fête aufi brillante à l'occafion de la Paix, que l'Ambaffadeur de l'Empereur auprès du Roi Très Chrétien, avoit donnée à Paris. On en voit la description dans les nouvelles publiques qui s'impriment à Vienne. Le 3. Juillet on publia un nouveau Jubilé qui commença le lendemain, & a duré quinze jours, afin de prier la Divine Bonté qu'il lui plaife de détourner des États & Sujets de l'Empereur, les fléaux de la guerre, de la peste & de la famine.

VIII. On a fait encoré partir des munitions de guerre pour l'Armée, & tous les jours des Recrûs venans de l'Empire, & des Troupes paffent par Vienne, allans la joindre. Un Bataillon que le feu Duc de Holftein-Gottorp avoit accordé à l'Empereur, y étoit attendu à la fin de Juillet, & la première colonne d'un Regiment de Cuiraffiers & d'un autre de Dragons, que l'Electeur de Baviere fournit encore à Sa Maj., & qui fera accompagnée d'un grand nombre de Recrûs.

IX. Les bruits de la guerre font toujours mêlés de ceux de la paix, à caufe de l'arrivée des Exprès qu'on reçoit de tems en tems de *Constantinople* envoyés par le Marquis de Villeneuve, Ambaffadeur de France, & dont les dépêches femblent ne respirer que cet événement par les propofitions que le Grand Vizir & autres Miniftres de la Porte ne difcontinuent point de faire par écrit à cet Ambaffadeur. Les Confeils font fréquens à ce fujet, il y en eut un, du moins extraordinaire le 24. de Juin, qui eut pour objet les ouvertures que la Porte Ottomane avoit faites. Il ne paroît pas qu'on les ait rejettées; mais on veut que les préliminaires foient réglés

reglés avant de contenter à une suspension d'armes. C'est là le résultat de cette grande Conférence, c'est aussi ce qu'on a répondu à Mr. de Villeneuve pour être communiqué à la Porte. Un Courier lui a été expédié à cet effet; on en attend le retour; cependant l'on croit toujours l'ouvrage de la Paix assez éloigné, par rapport aux préparatifs extraordinaires que la Cour fait pour la continuation de la guerre, & particulièrement à cause que les nouvelles Troupes que Mrs. les Comtes de Colloredo & de Virmond sont chargés de négocier encore dans l'Empire, doivent monter à plus de vingt mille hommes, & qu'aussi tôt qu'elles seront prêtes, elle se mettront en marche pour la Hongrie. Le Sérénissime Prince Charles de Lorraine s'y est déjà rendu, & l'on apprend qu'il est heureusement arrivé à l'Armée. Mais il est à présent décidé que le Grand Duc de Toscane n'y fera point la Campagne, l'Empereur l'ayant ainsi jugé à propos, afin de ne pas exposer la personne de Son Altesse Royale. Cette résolution a été prise dans une Conférence tenuë au mois de Juin à Luxembourg.

X. On vient d'apprendre que le 27. Juin divers Bâtimens avoient été renversés sur le *Danube* près de *Belgrade*, entr'autres, ceux qui portoient les Equipages du Prince Charles de Lorraine & du Général *Stirum*, qui néanmoins ont été repêchés: Que les Ponts que les Troupes de Sa Majesté avoient construits sur cette Rivière, & sur la *Sava*, en avoient reçu quelque dommage: Que le Comte de *Wallis*, Général en chef de l'Armée, avoit eu un Express du Prince de *Lobkowitz* pour l'informer qu'il étoit entré avec une partie de ses Troupes dans les défilés de la *Porte de fer*, & qu'il alloit continuer sa marche pour se rendre dans le *Bannat de Temeswar*: Que le Corps commandé par le Comte de *Neipperg*, Général d'Artillerie, a été

renforcé par les Troupes qui campoient aux environs de *Segedin* & de *Marczowa*, & qu'il doit joindre incessamment la grande Armée; y ayant apparence d'une action prochaine, dont on espere une heureuse issue pour les armes de Sa Maj. Imp. On a au surplus de grandes esperances de cette Campagne, tant à cause du grand nombre de bonnes Troupes que l'on a déjà en Hongrie, que par rapport à l'arrivée des Moscovites en *Transilvanie*, ou en *Valachie* dont on peut se flater, puisque le Prince de *Lobkowitz* s'éloigne de cette Province, & que la Cour y a envoyé ordre de faire les dispositions nécessaires pour la réception de ces Troupes. Les Officiers de chaque District doivent, entr'autres, dresser un état des vivres dont les Habitans peuvent se passer, & en fixer le prix.

L'affaire du Comte de *Seckendorff*, qui est toujours à *Gratz*, est au même état.

### H O N G R I E.

I. Les grands mouvemens des Troupes Impériales, que nous fîmes remarquer le mois passé, sembloient nous annoncer quelque opération pour le présent, & telle que l'entreprise d'un Siège sur le *Danube*. Mais ce Siège jusqu'ici à faire, ne peut être d'abord que celui d'*Orsova*, chacun le sçait, puisqu'il est de nécessité que l'Isle d'*Orsova* & le Fort de *Sainte-Elizabeth* soient au pouvoir des Impériaux avant qu'il leur soit libre de passer à *Widdin*. C'est ce qu'il falloit corriger ici comme une faute double qui s'est glissée dans notre dernier Journal, page 69. sur la fin, où se trouve deux fois le nom de *Widdin* pour celui d'*Orsova*. On dira en même-tems que le Marquis de *Villeneuve*, Ambassadeur de France auprès du Grand Seigneur,

n'a point bougé de Constantinople; que c'est ainsi sur de faux avis qu'on l'a dit arrivé à Andrinople auprès du Grand Vizir; auprès de ce premier Ministre de la Porte Ottomane, dont un Particulier se plaignoit que nous venons l'expérience dans l'art militaire sans en faire connoître les effets. On lui répondra en passant que le Grand Vizir respecté en Turquie pour un Guerrier habile, doit avoir donné des marques d'une capacité suffisante en des occasions autres que celle de la guerre actuelle contre les Chrétiens, pour remplir le poste le plus éminent de l'Empire, puisque toute la Nation Musulmane a si fort applaudi à ce choix du Grand Seigneur & du Divan, & en conçoit tant d'esperance. Mais de ce début passons à la grande Armée de l'Empereur.

11. Elle avoit son Camp au commencement de Juin à *Semlin*, qui en étoit le Rendez-vous. Le Prince de Waldegg y arriva le 9. avec neuf Bataillons & dix Compagnies de Grenadiers: Il fut suivi le lendemain par les Regimens d'Alban & de Philippi, Dragons. Le Comte de Daun, Lieutenant-Général, y arriva aussi le 12. avec la seconde colonne consistant en 17. Bataillons & douze Compagnies de Grenadiers. Le Général de Thungen y vint le 14. avec la troisième colonne, composée de 13. Bataillons, de 14. Compagnies de Grenadiers, & des Regimens de Jean-Pauli & Lanthieri, Cuirassiers, commandés par le Prince de Saxe-Gotha. Le 16. le Général Saintignon arriva au Camp avec les Regimens de Caraffa, Hohenzollern, Betnes & un autre; de sorte que l'Armée grossissoit tous les jours considérablement; & le reste des Troupes dont elle sera composée, y étoit attendu au commencement de Juillet avec celles de Baviere & de Cologne. On y comptoit le 5. du même mois les Regimens suivans, dont ceux de Cavalerie sont de

de mille Chevaux; les Bataillons de 740. hommes  
& les Compagnies de Grenadiers de cent hommes.

INFANTERIE. Batail	Compag. de Gren.	CAVALERIE.	Regi- mens.
Jeune Daun	2	2	
Marulli	2	2	<b>CUIRASSIERS.</b>
Max Hesse	2	2	
Warmbrand	2	2	Hobenzollern
Platz	2	2	Caraffa
Schmetau	2	2	Hoheqembs
Thungen	2	2	Bernes
Braun	2	2	Jean Palfi
Heister	2	2	Lanthieri
Waldeck	2	2	Charles Palfi
Goldi	2	2	
Franc. Lorraine	2	2	<b>DRAGONS.</b>
Königsfegg	1	2	
Charles Lorraine	2	2	Savoye
Vieux Daun	2	2	Philippi
Ogilvi	2	1	Althan
Mö'ck	1	2	Preysing
Seckendorff	2	2	Auxil. de Baviere
Julay	3	2	D'Ollone
Auxil. de Baviere	6	8	
Modene	2	2	<b>HUSSARS.</b>
Wirtzburg	3	2	
Auxil. de Cologne	6	4	Dessoffi
Pallavicini	1		Spleni

Le Corps, commandé par le Comte de Neipperg, qui doit venir joindre incessamment la grande Armée, consiste dans les Troupes suivantes.

INFANTERIE.		CAVALERIE.
Max. Staremberg	2	<b>CUIRASSIERS.</b>
Welfek	2	Saintignon
Onelli	2	Diemar
		Schulenburg



*des Princes Ec. Août 1739. 153*

INFANTERIE. <i>Bat.</i>	<i>Gr.</i>	CAVALERIE. <i>Reg.</i>	
Schulenburg	2	Lubomitski	1
Grun	2	Hotowa	1
Wolfenbuttel	2	Poztazki	1
Bareith	2	Scher	1
Salm	1	DRAGONS.	
Botta	2	Kevenhuller	1
Kollowrath	2	Bathiani	1
		HUSSARS.	
		Caroli	1
<hr/>			
47	71		24
<hr/>			

Cette Armée commandée par le Comte de Wallis, Général en chef des forces de l'Empereur destinées à agir contre l'ennemi commun, est parfaitement belle, sur-tout la Cavalerie, & campoit en partie dans des lignes de *Belgrade*, & partie hors des lignes, suivant les derniers avis que nous en avons reçu. De plus, la Garnison de cette Ville étoit composée de quatorze Bataillons; sçavoir, d'un de chacun des Régimens suivans, *Vieux-Daun*, *Marulli*, *Goldi*, *Braun*, *Bareith*, *Platz*, *Maxe-Hesse*, *Thungen*, *Schmettau*, *Molck*, *Wurtmbrandt*, *Schulenburg*, *Kollowrath*, *Grunn*. Il n'y a en cette Ville ni à l'Armée aucun indice du mal contagieux; & par les soins infatigables du Général en chef, les vivres y sont à bas prix tant la quantité qu'on y en apporte par le *Danube* est grande. Les Magazins sont pourvus de toutes les provisions nécessaires, les Forêts voisines fournissent du bois suffisamment, & les fourrages sont si abondans qu'ils fouroiroient à une Armée plus nombreuse du double que celle qui est sur pied. Ce fut ensuite d'un ordre donné le 25. Juin au soir que l'Armée décampa pour venir occuper le Camp qui avoit été tracé quelques jours auparavant

paravant dans les lignes de *Belgrade*, où elle se trouva toute le 27. qu'elle eut seulement achevé de passer la *Save*. Le Prince Charles de Lorraine, le Prince de Saxe Hildbourghausen, & le Général Sittum, y font arrivés le 29. Les six Fregates construites à *Vienne* avoient joint alors la Flotille Impériale qui n'attend plus que l'ordre pour agir, étant prête à tout entreprendre, à cause du bel état où elle se trouve, & qu'elle ne peut être mieux montée.

III. Depuis que la grande Armée a passé la *Save*, on a commencé de construire un Pont sur le *Danube*, pour établir la communication avec le Bannat de *Temeswar*, & de faire toutes les dispositions pour un grand mouvement. Il avoit été résolu dans un grand Conseil tenu le 19. Juin à *Belgrade*, auquel le Comte de Neipperg est venu assister. Le corps d'Armée de ce Général grossissoit alors à *Arxath*, par l'arrivée d'une partie des Régimens qui avoient campé près de *Segedin* & de *Mackowa*, l'autre partie ayant eu ordre de joindre la grande Armée. Il s'est depuis mis en marche; l'opinion est que ce Corps entre dans le Bannat de *Temeswar* pour venir aussi tôt joindre le Comte de *Wallis*, & qu'après cette jonction on se présentera devant *Orsova*; que le Prince de *Lobkowitz* à qui on a envoyé un Exprés à l'issuë du Grand Conseil du 19., s'approche aussi du Bannat, ou pour marcher ensemble avec le Comte de *Neipperg*, ou pour favoriser sa marche. Ce dernier mouvement semble toujours annoncer comme prochaine l'arrivée des *Moscovites* en *Transilvanie*, ou en *Valachie*. Un petit Camp à *Metronitz*, pour couvrir la *Save*, & empêcher les *Bosniaques* d'entrer dans l'*Esclavonie*, & un autre Camp à *Klenca* vis-à-vis de *Sabacz* qui travaille aux Fortifications de cette Place, n'ont pas eu ordre encore de s'en retirer; on a aucon-

traire renforcé la garnison de *Sabacz*, sur l'avis qu'un gros de Turcs avoit dessein de s'en approcher.

IV. Les mouvemens des Turcs ne sont pas moindres que ceux des Troupes Impériales. Le Grand Vizir ayant continué depuis son arrivée à *Sophia* d'y rassembler son Armée, s'est mis en marche vers le milieu de Juin, à la tête de 80000. Combattans pour venir mettre son camp sur les bords de la *Morava*, & en disputer le passage aux Impériaux. L'Aga des Janissaires marche avec lui. Cette Armée a un train d'Artillerie de 80. à 90. pieces de Canons, parmi lesquels il y en a de très gros calibre ; on assure que le Grand Vizir vient d'en faire un détachement considerable pour le *Dniester*, ou du moins pour la *Valachie*, sur l'avis qu'il a eu de la marche des Moscovites. Le Bacha de *Bosnie* se préparoit aussi alors à une marche, ayant ordonné à tous les Habitans de son Gouvernement qui sont en état de porter le Sabre, de se tenir prêts à marcher au premier ordre, & il faisoit couper dans les Bois de ce Pays une grande quantité de fascines & de palissades que l'on transportoit à *Zwornick*. La Flotille que les Turcs ont sous les Isles de *Boretsoh* & d'*Orsova* se renforçoit pareillement d'un jour à l'autre, de même que le camp qu'ils ont devant cette dernière Place. On ne peut après toutes ces mesures de part & d'autre, qu'attendre bientôt quelque coup d'éclat. Tout s'y prépare, & cependant jusqu'ici on n'en a aucun à annoncer qui soit bien considerable, parce que nous passons plusieurs petits coups de parti pour n'en rapporter qu'un du Major *Staniffa*, déjà connu par une expédition, lequel ayant sçu qu'un gros de 200. Turcs avoit occupé *Cracosowatz*, & s'étoit posté en partie dans sa propre maison, s'est détaché du consentement du Comte de *Wallis*, avec 300. Rasciens nationaux,

naux, & les a attaqué de façon qu'il les a obligé à prendre la fuite après quelque résistance, laissant 27. morts sur la place, non compris ceux qui sont morts de leurs blessures, & cinq prisonniers qui ont été conduits le 16. à *Belgrade*. On passera également sur les courses des Turcs qui continuent; sur celles des Valaques soulevés contre l'Empereur, & des vagabonds qui commettent de tems en tems des desordres dans les Villages du Bannat de *Temeswar*, quoiqu'ils n'échappent pas toujours aux Hufais de l'Armée qui battent l'estrade jour & nuit.

## ARTICLE VIII.

*Contenant les Naissances, & Morts des Princes, & autres Personnes Illustres, depuis le mois dernier.*

I. **N**aissances. La Princesse Epouse du Prince d'Anhalt-Bernbourg accoucha le 9. Juin d'une Princesse qui mourut deux jours après; la Comtesse Epouse du Comte de Bruhl, Ministre du Cabinet du Roi de Pologne Electeur de Saxe, est aussi accouchée le 25. d'un fils à *Dresde*, dont Sa Maj. Polonoise & la Reine ont été les parrain & marraine.

II. *Morts*. Don Alvaro Joseph de Castilla, du Conseil du Roi d'Espagne & de la Chambre de Castille, mourut le 25. Mai âgé de 84. ans.

Le Duc Regnant de Saxe-Barby est décédé le 12. Juin. La Principauté de ce nom passe au Duc Jean-Adolphe de Saxe-Weissenfels.

Le 13. mourut à Bruxelles la Princesse de la Tour & Taxis, après une longue maladie; son Corps fut inhumé le 15. dans la Chapelle de l'Eglise du Sablon.

*des Princes &c.* Août 1739. 157

Le Duc d'Ormond si connu pour son attachement à la personne du Chevalier de St. George, étant mort à Avignon, son corps a été depuis transporté en Angleterre pour être inhumé à Londres dans l'Abbaye de *Westminster*.

La mort enleva le 18. le Duc de Holstein Gottorp ( Voyez l'Article d'Allemagne.)

Don Edmond Martene, Benedictin de la Congrégation de St. Maur, très-connu par ses ouvrages de Littérature, y a mis fin en finissant sa carrière le 19. à l'Abbaye de St. Germain près de Paris.

Théodore Van-der-Cron qui avoit été choisi Evêque d'Utrecht, il y a peu d'années, vient d'y expirer après deux jours de maladie.

Le Chevalier de Fouquet, second fils du Comte de Belleisle, Lieutenant-Général des Armées du Roi Très-Chrétien & Gouverneur de Metz, est mort dans cette Ville, âgé seulement de 6. ans.

Le 23. mourut à Paris Dame Louise de Gontaut de Biron, veuve de Messire Joseph de Lascaris, Marquis d'Urfé, Grand Bailly du Forêt.

Mr. le Comte du Hautois, Général au service de l'Empereur, est mort en Silesie; & le Comte Haslinger au même service, est décédé à Bude.

Le Comte Jean Baptiste de Lordat, Chevalier de l'Ordre Militaire de St. Louis, & Brigadier des Armées de S. M. T. C. paya le 25. le même tribut à la nature.

Nous finirons ces morts par celle d'une femme nommée Marguerite Platen, qui mourut le 7. Juillet à Londres dans la 138. année de son âge. Sa principale nourriture depuis bien des années, n'a été que le lait.

F I N.

*Extractum extensionis Privilegii Im-  
pressorii Sacræ Cæsareæ & Catho-  
licæ Majestatis , ad sexennium.*

**E**X Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ  
Majestatis , omnibus & singulis Typographis  
ac aliis quibuscunque Librariam negociationem  
exercentibus , serio firmiterque inhibetur , ne  
quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet* ,  
( quem imprimendi soli Andree Chevalier , Bi-  
bliopole & Typographo Luxemburgensi facultas  
data est ) inter Sacri Romani Imperii , Regnorum  
& Dominiorum suæ Cæsareæ & Catholicæ Ma-  
jestatis hæreditariorum fines , simili aliove cha-  
ractere aut formâ excudere , recudere , vel alið  
excudendos seu recudendos mittere , aut alibi  
etiam impressos adducere , vendere & distrahere  
clam seu palam , citra supranominati Andree  
Chevalier consensum , audeat vel præsumat , sub  
pœnâ privationis quoruncunque exemplarium ,  
& insuper mulctæ quinque Marcarum auri puri  
fisco Cæsareo , & parti læsæ ex æquo decernendæ.  
Datum Viennæ 4. Aprilis 1734. Infra scripti  
erant CAROLUS. (L.S.) VL. F. EPISC. BAMB.  
ET HIPERB. FRANC. DUX. Ad Mandatum Sacræ  
Cæsareæ Majestatis proprium. JOAN. JOS. A  
SCHNAPPAUF.